ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS CONDENSÉS INTERMÉDIAIRES (NON AUDITÉS) AU 31 MARS 2026

ABIVAX

Contenu

	Page
INTRODUCTION	3
FACTEURS DE RISQUE	5
RAPPORT D'ACTIVITÉ	6
INDEX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS CONDENSÉS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS	16
DÉCLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE	50

INTRODUCTION

Sauf indication contraire ou à moins que le contexte ne l'exige, les termes « Abivax », « la Société » et « le Groupe » désignent Abivax SA et sa filiale consolidée, prises conjointement.

« Abivax », le logo d'Abivax et les autres marques commerciales ou de service d'Abivax SA figurant dans ce rapport trimestriel sont la propriété d'Abivax SA. Bien que pour des raisons de commodité uniquement, les marques commerciales, les marques de service et les noms commerciaux mentionnés dans le présent rapport trimestriel soient indiqués sans les symboles ® et ™, cela ne doit pas être interprété comme une indication que leurs propriétaires respectifs ne feront pas valoir leurs droits sur ceux-ci dans toute la mesure prévue par la législation applicable. Toutes les autres marques commerciales, noms commerciaux et marques de service figurant dans le présent rapport trimestriel sont la propriété de leurs titulaires respectifs. Le Groupe n'a pas l'intention d'utiliser ou d'afficher les marques et les noms commerciaux d'autres sociétés afin d'insinuer qu'il entretient une quelconque relation avec elles ou qu'elles lui apportent leur aval ou leur caution.

Le présent rapport trimestriel inclut les états consolidés intermédiaires résumés non audités de la situation financière du Groupe au 31 mars 2026 et au 31 décembre 2025, ainsi que les comptes de résultat consolidés résumés non audités et les états des autres éléments du résultat global pour chacune des périodes de trois mois prenant fin le 31 mars 2026 et le 31 mars 2025, ainsi que les états consolidés résumés non audités des flux de trésorerie et des variations des capitaux propres pour les périodes de trois mois prenant fin le 31 mars 2026 et le 31 mars 2025, lesquels ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et adoptées par l'Union Européenne (« UE ») dans son règlement nº 1606/2022 du 19 juillet 2022. Aucun des états financiers n'a été préparé conformément aux principes comptables généralement acceptés aux États-Unis (« US GAAP »). Les états financiers du Groupe sont présentés en euros et, sauf mention contraire, tous les montants indiqués sont exprimés en euros. Dans ce rapport trimestriel, les termes « $ », « dollars américains », « dollars » et « USD » désignent tous des dollars américains, et les termes « € », « EUR » et « euros » désignent des euros de l'Union Monétaire Européenne, sauf indication contraire. Tout au long de ce rapport trimestriel, le terme « ADS » désigne des American Depositary Shares ou, le cas échéant, les actions ordinaires représentées par ces ADS.

Remarque concernant les déclarations prospectives

Le présent rapport trimestriel contient des déclarations prospectives au sens du Chapitre 27A de la Securities Act de 1933, telle que modifiée, et du Chapitre 21E de la Securities Exchange Act de 1934, telle que modifiée (« Exchange Act »), qui sont établies sur la base des convictions et des hypothèses de la Direction ainsi que des informations dont elle dispose à l'heure actuelle. Toutes les déclarations autres que les faits et circonstances actuels et historiques contenus dans le présent rapport trimestriel, y compris les déclarations relatives à la situation financière du Groupe et ses résultats opérationnels futurs, ainsi qu'à sa stratégie commerciale, à ses plans et objectifs opérationnels futurs, constituent des déclarations prospectives. Dans le cadre de ce rapport trimestriel, les mots et expressions suivants, ainsi que leur forme négative et d'autres expressions similaires, permettent d'identifier les déclarations prospectives : « anticiper », « croire », « pouvoir », « estimer », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « est conçu(e) pour », « peut », « pourrait », « planifier », « sera », « serait », « potentiel », « prédire », « objectif », « devrait ». Les déclarations prospectives comprennent, sans s'y limiter, les déclarations du Groupe concernant :

- les perspectives d'obtention, de conservation et d'extension des autorisations de commercialisation de son principal candidat-médicament, obefazimod ;
- les caractéristiques et avantages cliniques potentiels d'obefazimod et de ses futurs candidats-médicaments ;
- le lancement, le calendrier, la progression et les résultats de ses essais précliniques et cliniques (et de ceux menés par des tiers), ainsi que d'autres programmes de recherche et de développement ;
- le calendrier de mise à disposition des résultats de ses essais cliniques, y compris notre essai de maintenance de phase 3 d'obefazimod dans la rectocolite hémorragique active modérée à sévère et notre essai de phase 2b d'obefazimod dans la maladie de Crohn ;
- sa capacité à développer des candidats-médicaments jusqu'au stade clinique et le calendrier correspondant ;
- le calendrier des réunions et des dépôts réglementaires ou la probabilité que ceux-ci aient effectivement lieu ;

- sa capacité à obtenir et à conserver des autorisations réglementaires pour obefazimod et tous ses futurs candidats-médicaments et le calendrier correspondant ;
- sa capacité à identifier et à développer de nouveaux candidats-médicaments à partir de ses études précliniques ;
- sa capacité à développer des capacités de commercialisation et de marketing et à effectuer la transition vers une société exerçant une activité commerciale ;
- les effets du renforcement de la concurrence ainsi que des innovations des concurrents nouveaux et existants dans son secteur ;
- sa capacité à nouer des relations ou des partenariats stratégiques ;
- sa capacité à obtenir, conserver, protéger et faire respecter ses droits de propriété intellectuelle et ses technologies exclusives et à exploiter son activité sans enfreindre les droits de propriété intellectuelle et les technologies exclusives de tiers ;
- ses attentes en matière de besoins de trésorerie ;
- l'estimation de ses dépenses, de ses revenus futurs, de ses besoins en capitaux et de ses besoins de financement supplémentaires ;
- l'impact de la législation et de la réglementation publiques ;
- sa position concurrentielle ; et
- une conjoncture défavorable touchant son secteur, l'économie mondiale ou la chaîne d'approvisionnement mondiale, y compris les fluctuations des marchés financiers et du crédit, les relations commerciales internationales, les troubles politiques, les catastrophes naturelles, les guerres (notamment celles entre la Russie et l'Ukraine, et le conflit au Moyen-Orient) et les attaques terroristes.

Les investisseurs sont invités à lire et à analyser attentivement tous les facteurs de risque mentionnés dans le Document d'Enregistrement Universel 2026 de la Société déposé auprès de l'AMF le 23 mars 2026, ou au « Chapitre 3.D—Facteurs de risque » du rapport annuel de l'exercice clos le 31 décembre 2025 déposé le 23 mars 2026 sous la forme d'un Formulaire 20-F auprès de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») (le « Rapport annuel »), afin de mieux comprendre les risques et les incertitudes liés aux activités du Groupe, y compris les facteurs importants pouvant engendrer une différence conséquente entre ses résultats réels et ceux exprimés ou sous-entendus dans ses déclarations prospectives. Ces facteurs empêchent le Groupe de garantir que les déclarations prospectives contenues dans le présent document s'avéreront exactes. En outre, si ces déclarations prospectives s'avéraient inexactes, cette inexactitude pourrait être substantielle. Compte tenu des incertitudes notables liées à ces déclarations prospectives, elles ne doivent pas être considérées comme l'affirmation ou la garantie de la part du Groupe ou de toute autre personne que celui-ci atteindra ses objectifs et réalisera ses plans dans un délai donné, voire qu'ils seront atteints ou réalisés un jour. Ces déclarations prospectives reflètent les plans, objectifs, estimations, attentes et intentions du Groupe uniquement à la date du présent document. Le Groupe ne s'engage pas à publier des mises à jour des déclarations prospectives à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf dans la mesure où elles sont exigées par la loi.

Le Groupe recommande de lire ce document et ceux auxquels il fait référence dans leur intégralité, restant entendu que ses résultats futurs réels peuvent s'éloigner considérablement de ses attentes. Ces mises en garde s'appliquent à toutes ses déclarations prospectives.

Arrondis

Certains chiffres (y compris ceux qui sont exprimés en milliers ou millions d'euros ou de dollars) et les pourcentages présentés dans ce rapport trimestriel ont été arrondis par excès ou par défaut. Par conséquent, les totaux indiqués peuvent différer légèrement de ceux obtenus en additionnant les chiffres exacts non arrondis.

FACTEURS DE RISQUE

Les activités du Groupe l'exposent à des risques importants. Il est conseillé d'examiner attentivement toutes les informations contenues dans le présent rapport et dans les autres documents déposés par le Groupe auprès de la SEC, y compris les facteurs de risque auxquels sont exposés le Groupe et son secteur d'activité, qui sont décrits au chapitre 2 du Document d'Enregistrement Universel 2026 de la Société déposé auprès de l'AMF le 23 mars 2026 , ou au « Chapitre 3.D—Facteurs de risque » du Rapport annuel déposé sous la forme d'un Formulaire 20-F pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Les facteurs de risque n'ont pas connu de changement majeur par rapport à ceux décrits dans le Document d'Enregistrement universel 2026 ou le Rapport annuel déposé sous la forme d'un Formulaire 20-F. Les activités du Groupe, sa situation financière ou ses résultats opérationnels pourraient être fortement affectés par ces risques.

RAPPORT D'ACTIVITE

Introduction

Abivax est une société de biotechnologie qui a atteint le stade des essais cliniques et qui est axée sur le développement de thérapeutiques exploitant les mécanismes naturels de régulation de l'organisme pour stabiliser la réponse immunitaire chez les patients atteints de maladies inflammatoires chroniques. Son candidat-médicament phare, obefazimod, se trouve actuellement en cours d'évaluation pour les indications suivantes :

- Rectocolite hémorragique (« RCH ») : Les essais cliniques de phase 3 pour le traitement d'adultes atteints de RCH active modérée à sévère sont en cours (« ABTECT »). Le 22 juillet 2025, le Groupe a annoncé les résultats positifs de phase 3 de ses essais cliniques d'induction ABTECT, d'une durée de 8 semaines. Les résultats de top-line de l'essai de maintenance après 44 semaines sont attendus pour la fin du deuxième trimestre 2026. Sous réserve de données positives, le Groupe prévoit actuellement de soumettre une demande d'autorisation de mise sur le marché (« New Drug Application » ou « NDA ») auprès de la Food and Drug Administration des États-Unis au quatrième trimestre 2026.
- Maladie de Crohn (« MC ») : L'essai clinique de phase 2b ENHANCE-CD d'obefazimod chez des patients atteints de MC est toujours en cours et la présentation des principaux résultats du traitement d'induction de 12 semaines est attendue pour le quatrième trimestre 2026.
- Traitement combiné : En septembre 2024, le Groupe a annoncé les résultats précliniques préliminaires de l'association d'obefazimod et étrasimod dans un modèle murin de maladies inflammatoires chroniques de l'intestin (« MICI »). Ceux-ci montrent que le traitement par l'association améliore la réponse en matière de protection du poids corporel ainsi que l'indice d'activité de la maladie, et qu'il induit une réduction synergique et statistiquement significative de plusieurs cytokines (TNFa, IL-17, IL-6, IFNg) dans le sang par rapport à chacun des deux médicaments évalués séparément. Les résultats précliniques complémentaires attendus fin 2026 aideront le Groupe à prendre une décision concernant le médicament à associer à obefazimod.
- Effets anti-fibrotiques : En février 2026, le Groupe a annoncé les résultats prometteurs de deux séries d'expériences précliniques dont le but était d'évaluer les effets anti-fibrotiques d'obefazimod.

Par ailleurs, le Groupe a lancé un programme de recherche et développement destiné à générer de nouveaux candidats-médicaments potentiels afin de renforcer son portefeuille de propriété intellectuelle sur la plateforme miR-124 et d'identifier de nouveaux candidats-médicaments à partir de sa bibliothèque exclusive de petites molécules qui comprend d'autres amplificateurs de miR-124. Le Groupe prévoit d'annoncer la sélection d'un composé de suivi en 2026.

Évolutions récentes

Rachat des certificats de royalties

Le 4 mai 2026, le Groupe a conclu un contrat d'achat avec les détenteurs de ses certificats de royalties, en vertu duquel l'ensemble des certificats de royalties a été racheté pour un montant total de 90 millions de dollars (environ 76,5 millions d'euros), dont 45 millions de dollars ont été réglés en numéraire le 7 mai 2026.

Le Groupe a bénéficié d'un crédit vendeur sans intérêt d'un montant total correspondant aux 45 millions de dollars restants, lesquels ont été réinvestis dans ses titres par compensation avec le prix de souscription de 403 347 ADS émis au profit des détenteurs, à un prix d'émission de 111,57 dollars par ADS (correspondant à 95,34 euros par action ordinaire). La compensation ainsi que l'émission et la livraison correspondantes des ADS aux détenteurs sont intervenues le 7 mai 2026. Le crédit vendeur a été intégralement éteint à cette date. L'ensemble des certificats de royalties a été immédiatement annulé à l'issue de la transaction.

Sur la base des informations disponibles à la date de publication du présent rapport trimestriel, l'impact estimé sur le résultat du rachat des certificats de royalties le 7 mai 2026 devrait se traduire par une charge d'environ 43,0 millions d'euros, qui sera comptabilisée au deuxième trimestre 2026. Ce montant correspond à la différence entre la valeur comptable des certificats à la date du rachat, soit 33,5 millions d'euros, et la contrepartie totale transférée, composée à parts égales d'une contrepartie en numéraire et en actions de 38,2 millions d'euros chacune, sur la base du taux de change en vigueur à cette date. En conséquence, le passif d'impôt différé de 6,1 millions d'euros comptabilisé dans les états financiers du Groupe au 31 mars 2026 sera décomptabilisé, et un produit d'impôt correspondant sera comptabilisé.

Données intermédiaires à trois ans issues de l'étude d'extension en ouvert de phase 2a/2b (Étude 108) évaluant obefazimod

Le 22 mai 2026, des données intermédiaires à trois ans issues de l'Étude 108, une étude de maintenance en ouvert (« Open-Label Maintenance » ou « OLM ») de phase 2a/2b évaluant obefazimod après réduction de dose chez des patients atteints de rectocolite hémorragique, ont été publiées. Dans cette étude, les patients ayant terminé les études OLM de phase 2a sur quatre ans ou de phase 2b sur deux ans, au cours desquelles ils avaient reçu 50 mg d'obefazimod une fois par jour, se sont vu offrir la possibilité de poursuivre le traitement par obefazimod à une dose réduite de 25 mg par jour pendant une durée pouvant aller jusqu'à cinq années supplémentaires (sous réserve de satisfaire au critère d'éligibilité défini par un sous-score endoscopique de Mayo égal à 0 ou 1). Au total, 130 patients ont été inclus dans l'étude et, à la date de clôture des données du 5 janvier 2026, 80 % des patients (104/130) étaient toujours inclus et avaient complété l'évaluation sur l'intégralité des 144 semaines.

À l'inclusion dans l'étude, 89 % des patients (116/130) étaient en rémission clinique. Aux semaines 48, 96 et 144 de traitement, respectivement 73 % (95/130), 69 % (90/130) et 68 % (88/130) des patients évalués étaient en rémission clinique. La rémission clinique, incluant le sous-score endoscopique, a été évaluée dans la population en intention de traiter selon une méthode d'imputation des non-répondeurs. Des tendances similaires ont été observées dans les autres analyses d'efficacité et aucun nouveau signal de sécurité n'a été identifié.

Principaux facteurs affectant les résultats opérationnels

La liste des facteurs affectant les résultats opérationnels figure dans le Document d'Enregistrement Universel 2026 de la Société, déposé auprès de l'AMF le 23 mars 2026 et disponible sur les sites internet de la Société et de l'AMF, ainsi que dans les dossiers et rapports publics déposés auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis, y compris le rapport annuel 2025 de la Société déposé sous la forme d'un Formulaire 20-F et disponible sur les sites internet de la SEC.

Description des faits marquants et des activités d'Abivax pour la période de trois mois se terminant le 31 mars 2026

Plans de rémunération fondée sur des actions – février et mars 2026

En février et mars 2026, certains dirigeants et salariés du Groupe se sont vu attribuer 47 500 AGA au titre du plan 2026-1, 294 476 AGA au titre du plan 2026-2 et 1 619 AGA au titre du plan 2026-3, dont l'acquisition des droits est soumise à la condition de service suivante : acquisition de 50 % des AGA à la fin d'une période de deux ans à compter de la date d'attribution, 25 % à la fin d'une période de trois ans à compter de la date d'attribution et 25 % à la fin d'une période de quatre ans à compter de la date d'attribution.

En février 2026, le Groupe a attribué aux membres indépendants de son Conseil d'administration, ainsi qu'à l'un de ses observateurs au Conseil d'administration et conseiller, le droit de souscrire jusqu'à 23 477 BSA au total, dont l'acquisition des droits est soumise à une condition de service de quatre ans, par tranches de 25 % chacune, acquises le 1er février de chaque année suivante. Les BSA ont été souscrits en février 2026.

Les conditions détaillées et le traitement comptable de ces plans sont présentés dans la note 14 des états financiers consolidés.

Changements au sein de la direction – mars 2026

En mars 2026, le Groupe a nommé Michael Nesrallah, titulaire d'un MBA, en qualité de Chief Commercial Officer, Keith Fournier, Ph.D., en qualité de Senior Vice President of Global Regulatory Affairs, et Maurus de la Rosa, Ph.D., en qualité de Senior Vice President of Research.

En mars 2026, Sofinnova Partners, représentée par le Dr. Kinam Hong, s'est retirée du conseil d'administration du Groupe. Compte tenu du départ de M. Didier Scherrer de son poste de directeur scientifique, le Groupe a conclu avec lui un protocole d'accord transactionnel aux termes duquel :

- M. Scherrer a perçu une indemnité compensatrice de préavis d'un montant brut total de 278 milliers d'euros, ainsi qu'une indemnité contractuelle de rupture de 240 milliers d'euros (nette) ;

- le Groupe a renoncé à la condition de présence liée aux 77 050 actions attribuées gratuitement à M. Scherrer précédemment ;
- le Groupe a renoncé à la condition de présence pour 40 200 actions supplémentaires attribuées gratuitement, sous réserve de conditions de performance spécifiques ;
- les 217 750 actions restantes attribuées gratuitement à M. Scherrer précédemment sont caduques ; et
- M. Scherrer a renoncé irrévocablement à toute réclamation et à toute action en justice à l'encontre du Groupe.

Le traitement comptable de cette opération est présenté dans la note 14 des états financiers consolidés.

Événements postérieurs à la clôture

Rachat des certificats de royalties – mai 2026

Le 4 mai 2026, le Groupe a conclu un contrat d'acquisition avec les titulaires de ses certificats de royalties (TCG Crossover Fund I, L.P., VHCP ABVX Holdings, LLC, Deep Track Biotechnology Master Fund, Ltd., Sofinnova Crossover I SLP, Invus Public Equities, L.P., FPCI BioMedTech et Santé Holdings Srl, désignés comme « les Titulaires »). Conformément au contrat d'acquisition, les Titulaires ont accepté de vendre et le Groupe a accepté d'acquérir l'intégralité des certificats de royalties pour un prix d'acquisition de 90 millions USD (soit environ 76,5 millions d'euros), dont 45 millions USD ont été payés en numéraire le 7 mai 2026.

Les Titulaires ont accordé au Groupe un crédit-vendeur sans intérêt d'un montant total égal au solde de 45 millions USD, devant être réinvesti dans les titres du Groupe, ledit crédit devant être compensé avec le prix de souscription de 403 347 actions ordinaires à émettre sous la forme d'ADS au profit des Titulaires à un prix d'offre de 111,57 USD par ADS (soit 95,34 € par action ordinaire, sur la base du taux de change de 1,00 euro = 1,1702 USD publié par la Banque centrale européenne le 30 avril 2026). La compensation, ainsi que l'émission et la livraison correspondantes des ADS aux Titulaires ont eu lieu le 7 mai 2026. À cette date le crédit-vendeur a été intégralement éteint.

Les certificats de royalties rachetés par le Groupe ont immédiatement été annulés par celui-ci.

Sur la base des informations disponibles à la date d'émission de ces états financiers, l'impact estimé en résultat du rachat des certificats de royalties intervenu le 7 mai 2026 devrait se traduire par une charge d'environ 43,0 millions d'euros, à comptabiliser au deuxième trimestre 2026. Ce montant correspond à la différence entre la valeur comptable des certificats à la date de rachat, soit 33,5 millions d'euros, et la contrepartie totale transférée, comprenant une contrepartie en numéraire et une contrepartie en instruments de capitaux propres de 38,2 millions d'euros chacune, sur la base du taux de change en vigueur à cette date. En conséquence, le passif d'impôt différé de 6,1 millions d'euros comptabilisé dans les états de la situation financière du Groupe au 31 mars 2026 sera décomptabilisé, et un produit d'impôt correspondant sera comptabilisé (voir Note 22 des états financiers consolidés).

Le 7 mai 2026, le Groupe a déposé un supplément au prospectus inclus dans la déclaration d'enregistrement sur formulaire F-3ASR qui a été déposée auprès de la Securities and Exchange Commission aux États-Unis le 23 juillet 2025, dans le but d'enregistrer la revente de jusqu'à 403 347 ADS détenues par les Titulaires.

Analyse des résultats

Le tableau suivant présente les résultats opérationnels pour les périodes de trois mois prenant fin aux 31 mars 2025 et 2026.

(En milliers d'euros)	Période de trois mois prenant fin au 31 mars 2025	Période de trois mois prenant fin au 31 mars 2026	Variation par rapport à 2025 (%)
Autres produits opérationnels	994	1 344	35 %
Total des produits opérationnels	**994**	**1 344**	**35 %**
Frais de commercialisation et marketing	(860)	(1 748)	103 %
Frais de recherche et développement	(39 301)	(49 542)	26 %
Frais généraux et administratifs	(8 033)	(6 283)	(22 %)
Total des charges opérationnelles	**(48 194)**	**(57 574)**	**19 %**
Résultat opérationnel	**(47 200)**	**(56 229)**	**19 %**
Charges financières	(6 723)	(4 769)	(29 %)
Produits financiers	1 552	12 759	722 %
Résultat financier	**(5 170)**	**7 989**	**(255 %)**
Résultat net avant impôt	**(52 370)**	**(48 240)**	**(8 %)**
Impôt sur le résultat	—	(228)	— %
Perte nette de la période	**(52 370)**	**(48 468)**	**(7 %)**

Total des produits opérationnels

Pour la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2026, le total des produits opérationnels s'élève à 1,3 millions d'euros, contre 1,0 million d'euros pour la même période de l'exercice 2025, soit une augmentation de 0,4 million d'euros ou 35 %, comme détaillé ci-dessous.

Autres produits opérationnels

Le tableau suivant présente les autres produits opérationnels pour les périodes de trois mois prenant fin aux 31 mars 2025 et 2026.

(En milliers d'euros)	Période de trois mois prenant fin au 31 mars 2025	Période de trois mois prenant fin au 31 mars 2026	Variation par rapport à 2025 (%)
CIR (Crédit d'impôt recherche)	970	1 139	18 %
Commission de dépositaire	24	205	739 %
Total des autres produits opérationnels	**994**	**1 344**	**35 %**

Pour la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2026, les autres produits opérationnels s'élèvent à 1,3 millions d'euros, contre 1,0 million d'euros pour la même période de l'exercice 2025, soit une augmentation de 0,4 million d'euros ou 35 %, comme détaillé ci-dessous.

Crédit d'impôt recherche (« CIR »)

Pour la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2026, le Groupe a comptabilisé des crédits d'impôt recherche au titre de ses projets de recherche et développement à hauteur de 1,1 million d'euros, contre 1,0 million d'euros pour la même période de l'exercice 2025, soit une augmentation de 0,1 million d'euros, ou 18 % . Ceci s'explique principalement par une hausse des dépenses de recherche et développement de 10,2 millions d'euros, soit 26 %, au cours de la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2026 par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Commissions de service de dépositaire

Dans le cadre de l'accord d'Abivax avec Citibank (qui agit en tant que dépositaire exclusif des ADS cotés en bourse et librement négociés), le Groupe a droit à une partie des frais perçus par Citibank sur les transactions d'ADS (par exemple, frais d'émission, d'annulation et de service de dépositaire).

Pour la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2026, le revenu lié aux commissions de service de dépositaire s'élève à 205,0 milliers d'euros, contre 24,5 milliers d'euros pour la même période de l'exercice 2025, soit une augmentation de 180,6 milliers d'euros, ou 739 %. Les commissions de 2026 reflètent surtout le grand nombre de transactions survenues au cours du premier trimestre 2026 par rapport à 2025.

Total des charges opérationnelles

Pour la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2026, le total des charges opérationnelles s'élève à 57,6 millions d'euros, contre 48,2 millions d'euros pour la même période de l'exercice 2025, soit une augmentation de 9,4 millions d'euros, ou 19 %. Cette augmentation s'explique principalement par une hausse des dépenses de recherche et développement de 10,2 millions d'euros et une hausse des frais de commercialisation et de marketing de 0,9 million d'euros, partiellement compensées par une baisse des frais généraux et administratifs de 1,7 million d'euros, chacun de ces éléments étant décrit ci-dessous.

Frais de commercialisation et de marketing

Ceux-ci consistent principalement en des frais de personnel, y compris les rémunérations fondées sur des actions pour les salariés engagés dans des activités de commercialisation et de marketing, ainsi qu'en des frais de conseil liés à des études de marché préparatoires aux futurs efforts de commercialisation et de marketing du Groupe aux États-Unis.

Pour la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2026, le total des frais de commercialisation et de marketing s'élève à 1,7 million d'euros, contre 0,9 million d'euros pour la même période de l'exercice 2025, soit une augmentation de 0,9 million d'euros, ou 103 %. Cette augmentation est principalement imputable aux coûts liés à la préparation des futurs efforts de commercialisation et de marketing d'obefazimod aux États-Unis.

Frais de recherche et développement

Le tableau suivant présente les dépenses de recherche et développement par candidat-médicament et par indication thérapeutique pour les périodes de trois mois prenant fin aux 31 mars 2025 et 2026.

(En milliers d'euros)	Période de trois mois prenant fin au 31 mars 2025	Période de trois mois prenant fin au 31 mars 2026	Variation par rapport à 2025 (%)
Obefazimod	**38 731**	**46 809**	**21 %**
Rectocolite hémorragique	29 175	25 211	(14 %)
Maladie de Crohn	3 394	5 443	60 %
Obefazimod, autres indications	—	8 030	— %
Activités transversales	6 162	8 125	32 %
Autres	**569**	**2 733**	**380 %**
Frais de recherche et développement	**39 301**	**49 542**	**26 %**

Pour la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2026, les dépenses de recherche et développement s'élèvent à 49,5 millions d'euros, contre 39,3 millions d'euros pour la même période de l'exercice 2025, soit une augmentation de 10,2 millions d'euros, ou 26 %.

Cette augmentation est principalement imputable à une hausse de 8,0 millions d'euros des dépenses liées à de nouvelles indications d'obefazimod (y compris le traitement combiné), à une augmentation de 2,0 millions d'euros, soit 60 %, des dépenses liées au programme clinique sur la MC, résultant de la poursuite des essais de phase 2b, et à une augmentation de 2,0 millions d'euros, soit 32 %, du coût des activités transversales, principalement en raison de l'augmentation des coûts de CMC (chemistry, manufacturing and control) et de la chaîne d'approvisionnement, en lien avec la progression des essais cliniques et la préparation du futur lancement commercial. Ces augmentations sont partiellement compensées par une baisse de 4,0 millions d'euros, soit 14 %, des dépenses liées au programme clinique sur la RCH qui s'explique par la baisse de l'activité sur le programme ABTECT, les principales étapes des essais cliniques de phase 3 ayant été franchies en 2025.

En outre, la hausse des charges de rémunération fondée sur des actions liée à l'acquisition accélérée en mars 2026 des droits sur certains plans d'AGA par l'ancien directeur scientifique du Groupe, ainsi que l'impact des plans de rémunération fondée sur des actions attribués en 2025 et des impôts et charges sociales correspondants, ont contribué à l'augmentation globale des frais de recherche et développement sur tous les postes, à hauteur de 17,5

millions d'euros (dont 6,6 millions d'euros liés à la RCH et 6,5 millions d'euros liés aux autres indications d'obefazimod).

Frais généraux et administratifs

(En milliers d'euros)	Période de trois mois prenant fin au 31 mars 2025	Période de trois mois prenant fin au 31 mars 2026	Variation par rapport à 2025 (%)
Frais de personnel	5 059	1 640	(68 %)
Frais de conseil et honoraires professionnels	1 935	3 344	73 %
Autres frais généraux et administratifs	1 039	1 299	25 %
Frais généraux et administratifs	**8 033**	**6 283**	**(22 %)**

Pour la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2026, les frais généraux et administratifs s'élèvent à 6,3 millions d'euros, contre 8,0 millions d'euros pour la même période de l'exercice 2025, soit une diminution de 1,7 million d'euros, ou 22 %. Cette diminution est principalement imputable à une baisse de 3,4 millions d'euros, soit 68 %, des frais de personnel, qui s'explique par la baisse de 3,5 millions d'euros des impôts et des cotisations sociales patronales liés aux AGA, elle-même due principalement à (i) la baisse du cours de l'action du Groupe au cours du premier trimestre 2026, et, dans une moindre mesure, aux (ii) droits perdus à la suite du départ de salariés et à la modification des estimations concernant la réalisation des conditions d'acquisition de droits. La diminution est partiellement compensée par une augmentation de 1,4 million d'euros, soit 73 %, des frais de conseil et honoraires professionnels, qui s'explique par une hausse des coûts liés à la mise en place de l'infrastructure nécessaire pour soutenir la croissance future des activités du Groupe, ainsi que, dans une moindre mesure, par une augmentation de 0,3 million d'euros, soit 25 % des autres frais généraux et administratifs.

Résultat opérationnel

Pour la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2026, le Groupe a enregistré une perte opérationnelle nette de 56,2 millions d'euros, contre une perte opérationnelle nette de 47,2 millions d'euros pour la même période de l'exercice 2025, soit une hausse de 9,0 millions d'euros, ou 19 %. Ceci s'explique principalement par une hausse des dépenses de recherche et développement de 10,2 millions d'euros, soit 26 %, et une hausse des frais de commercialisation et de marketing de 0,9 million d'euros, soit 103 %, partiellement compensées par une baisse des frais généraux et administratifs de 1,7 million d'euros, soit 22 %.

Résultat financier

Pour la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2026, le bénéfice financier net s'élève à 8,0 millions d'euros, contre une perte financière nette de 5,2 millions d'euros pour la même période de l'exercice précédent.

Pour la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2026, le bénéfice financier net de 8,0 millions d'euros est principalement attribuable à (i) des gains de change de 8,7 million d'euros (dont des impacts sans incidence sur la trésorerie de 5,9 millions d'euros et 2,5 millions d'euros liés à la réévaluation dans la monnaie de présentation du Groupe des créances intragroupe libellées en dollars américains ainsi que de la trésorerie et des équivalents de trésorerie libellés en dollars américains respectivement, au 31 mars 2026) et à (ii) des produits d'intérêts de 0,7 million d'euros et des variations de juste valeur de 3,3 millions d'euros liés au placement du produit de l'introduction en bourse sur le Nasdaq aux États-Unis.
Ces gains ont en partie été compensés par (i) des charges de 2,5 millions d'euros, sans incidence sur la trésorerie, liées aux certificats de royalties et (ii) des pertes de change de 2,2 millions d'euros.

Pour la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2025, la perte financière de 5,2 millions d'euros était principalement due à (i) des charges d'intérêts de 3,5 millions d'euros liées à la première tranche d'obligations convertibles garanties senior avec émission de bons de souscription d'actions du financement Kreos / Claret (« OCABSA Kreos / Claret »), aux deuxième et troisième tranches d'obligations garanties senior du Financement Kreos / Claret (tirées respectivement le 28 mars 2024 et le 21 juin 2024), aux obligations convertibles senior du Financement Heights (« l'Emprunt obligataire convertible Heights »), à (ii) des charges de 1,0 million d'euros, sans incidence sur la trésorerie, liées aux certificats de royalties, ainsi qu'à (iii) des pertes de change de 1,0 million d'euros (dont un impact de 0,4 million d'euros, sans incidence sur la trésorerie, lié à la réévaluation dans la monnaie de présentation du Groupe de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus en dollars américains au 31 mars 2025).

Ces coûts ont été en partie compensés principalement par des produits d'intérêts de 0,9 million d'euros liés au placement du produit de l'introduction en bourse sur le Nasdaq aux États-Unis.

Impôts sur le résultat

Pour la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2026, les charges d'impôts différés s'élèvent à 0,2 million d'euros, contre — millions d'euros pour la même période de l'exercice 2025.

Cette augmentation s'explique par la variation de 0,2 million d'euros dans le passif d'impôt différé net de 6,1 millions d'euros comptabilisé dans les états consolidés intermédiaires résumés non audités de la situation financière joints au présent rapport trimestriel au 31 mars 2026.

Ce passif d'impôt différé est dû à l'importante différence temporelle imposable liée aux certificats de royalties au 31 mars 2026, qui découle à son tour de la différence entre (i) le montant déjà déductible du résultat imposable au 31 mars 2026 (sur la base de la juste valeur des certificats moins leur prix de souscription) et (ii) le montant du passif financier correspondant comptabilisé dans les états de la situation financière à cette date (évalué au coût amorti en appliquant le taux d'intérêt effectif initial).

Une explication détaillée du calcul du passif d'impôt différé figure à la note 22 des états financiers du Groupe au 31 mars 2026 pour la période de trois mois prenant fin à cette date, lesquels sont inclus dans le présent rapport trimestriel au 31 mars 2026.

La charge d'impôt différé n'a pas d'incidence sur la trésorerie pour la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2026.

Résultat net

Pour la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2026, la perte nette s'élève à 48,5 millions d'euros, contre 52,4 millions d'euros pour la même période de l'exercice précédent, soit une diminution de 3,9 millions d'euros ou 7 %. Cette variation s'explique principalement par une hausse du résultat financier de 13,2 millions d'euros compensée partiellement par une augmentation des charges opérationnelles de 9,0 millions d'euros, comme expliqué ci-dessus.

Liquidité et sources de capitaux

Sources de liquidités

Depuis sa création, le Groupe subit des pertes opérationnelles considérables et prévoit de continuer à en subir dans un avenir prévisible. Il se pourrait même qu'il n'atteigne jamais le seuil de rentabilité. Pour les périodes de trois mois prenant fin aux 31 mars 2025 et 2026, le Groupe a déclaré des pertes nettes respectives de 52,4 millions d'euros et 48,5 millions d'euros. Au 31 décembre 2025, le Groupe a reporté des pertes fiscales cumulées de 912,9 millions d'euros.

Depuis sa création, le Groupe a financé ses opérations par l'émission d'actions ordinaires pour un produit brut total de 1 194,7 millions d'euros, dont 130,0 millions provenant de l'introduction en bourse sur Euronext Paris en février 2023, 223,3 millions de l'introduction sur le Nasdaq Global Market sous forme d'American Depositary Shares (« ADS »), ainsi que par l'émission d'actions ordinaires en Europe (y compris en France) et dans d'autres pays hors États-Unis dans le cadre d'un placement privé en octobre 2023, et 637,5 millions d'euros de l'offre au public d'actions ordinaires du Groupe sous la forme d'ADS sur le Nasdaq Global Market en juillet 2025, par des emprunts bancaires et des prêts structurés pour un montant de 175,0 millions d'euros, par des remboursements de Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») pour un montant de 41,2 millions d'euros, par des aides reçues de la Banque Publique d'Investissement (« Bpifrance ») (dont 21,3 millions d'euros de subventions et 1,8 million d'euros d'avances remboursables) et par des certificats de royalties pour un montant de 2,9 millions d'euros.

Par ailleurs, le 19 novembre 2024, le Groupe a conclu avec Piper Sandler & Co. (« Piper Sandler ») un accord de distribution d'actions lui permettant d'émettre et de vendre ponctuellement, en une ou plusieurs offres « au marché » et par l'intermédiaire de Piper Sandler agissant en tant qu'agent commercial, des actions ordinaires sous la forme d'ADS, chaque ADS représentant une action ordinaire d'une valeur nominale de 0,01 euro par action, le produit brut total de la vente pouvant atteindre au maximum 150,0 millions de dollars (le « Programme ATM »). À ce jour, le Groupe n'a vendu aucune ADS dans le cadre du programme ATM.

Au regard de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des autres placements à court terme existants pour un montant de 491,6 millions d'euros au 31 mars 2026, le Groupe, à la date de publication des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités inclus dans le présent rapport trimestriel, compte être en mesure de financer ses besoins estimés en trésorerie jusqu'au quatrième trimestre 2027, ce qui lui permet d'atteindre une autonomie financière (cash runway) prévue de 12 mois après la présentation de la demande d'autorisation de mise sur le marché (NDA) d'obefazimod dans le traitement de la RCH, en supposant que les résultats de son essai de maintenance de phase 3 soient positifs. Cette estimation tient compte du rachat et de l'annulation des certificats de royalties en mai 2026 et de l'hypothèse du Groupe concernant la poursuite des dépenses de R&D liées aux essais cliniques de phase 3 d'obefazimod dans le traitement de la RCH et à l'avancement des essais cliniques de phase 2b dans le traitement de la MC, ainsi qu'aux premières étapes de la montée en puissance de l'organisation commerciale du Groupe, en préparation du possible lancement commercial d'obefazimod pour le traitement de la RCH.

Sur la base de ce qui précède, la Direction a conclu que la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les autres placements à court terme du Groupe sont suffisants pour financer ses dépenses d'exploitation et d'investissement pendant une période supérieure à 12 mois à compter de la date de publication des états financiers joints au présent rapport trimestriel. Les états financiers ont donc été préparés selon le principe de la continuité d'exploitation.

Augmentations de capital

Le 28 juillet 2025, le Groupe a reçu un produit brut de 637,5 millions d'euros provenant de l'émission de 11 679 400 actions ordinaires sous la forme d'ADS, au prix de 64,00 USD par action (soit 54,58 euros par action ordinaire).

Le 7 mai 2026, dans le cadre du règlement du rachat des certificats de royalties, 403 347 actions ordinaires ont été émises sous la forme d'ADS au bénéfice des titulaires des certificats de royalties, à un prix d'offre de 111,57 USD par ADS (correspondant à 95,34 euros par action ordinaire), pour un total de 38,5 millions d'euros.

Crédit d'impôt recherche (« CIR »)

Depuis la création de la Société jusqu'au 31 mars 2026, le Groupe a bénéficié d'un total de 41,2 millions d'euros de remboursements au titre du CIR.

Il est prévu de recevoir au deuxième semestre 2026 un remboursement du CIR de 3,2 million d'euros au titre de l'exercice clos au 31/12/2025.

En juin 2025, le Groupe a reçu le remboursement du CIR pour un montant de 5,7 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Endettement

Pour une description des accords de financement les plus importants, veuillez vous reporter au « Chapitre 4.9 Contrats importants » du Document d'Enregistrement Universel 2026 de la Société déposé le 23 mars 2026 ou au « Chapitre 10.C. Contrats importants » du Rapport annuel 2025 du Groupe déposé sous la forme d'un Formulaire 20-F.

Au cours de la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2026, aucun nouvel accord de financement n'a été conclu.

Dans le cadre du rachat des certificats de royalties en mai 2026, le Groupe s'est vu accorder un crédit-vendeur sans intérêt d'un montant total égal au solde de 45 millions USD, réinvesti dans les titres du Groupe, et devant être compensé avec le prix de souscription de 403 347 actions ordinaires à émettre sous la forme d'ADS au profit des titulaires à un prix d'offre de 111,57 USD par ADS (soit 95,34 € par action ordinaire). Cette compensation, ainsi que l'émission et la livraison correspondantes des ADS aux titulaires ont eu lieu le 7 mai 2026. À cette date le crédit-vendeur a été intégralement éteint. Les certificats de royalties ont été immédiatement annulés à la suite de la transaction.

Évolution historique des flux de trésorerie

Le tableau suivant présente les entrées et sorties de trésorerie pour les périodes de trois mois prenant fin aux 31 mars 2025 et 2026.

(En milliers d'euros)	Période de trois mois prenant fin au 31 mars 2025	Période de trois mois prenant fin au 31 mars 2026	Variation par rapport à 2025 (%)
Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles	(33 278)	(50 519)	52 %
Flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement	1 082	495	(54 %)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(7 837)	73	(101 %)
Effets des variations des taux de change sur la trésorerie détenue	(700)	7 415	(1 159 %)
Réévaluation des équivalents de trésorerie à la juste valeur	88	3 274	3 637 %
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	**(40 646)**	**(39 262)**	**(3 %)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	**144 221**	**516 685**	**258 %**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	**103 576**	**477 423**	**361 %**

Activités opérationnelles

Pour la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2026, la trésorerie utilisée pour les activités opérationnelles s'élève à 50,5 millions d'euros, contre 33,3 millions d'euros pour la même période de l'exercice 2025, soit une augmentation de 17,2 millions d'euros, ou 52 %. La trésorerie nette utilisée pour les activités opérationnelles au cours des deux périodes était principalement liée à l'avancement des essais cliniques sur la RCH et la MC, aux frais de personnel, juridiques et professionnels, ainsi qu'à d'autres coûts d'infrastructure liés à l'exploitation d'une société à double cotation. L'augmentation s'explique principalement par la hausse des pertes opérationnelles (comme expliqué ci-dessus), en partie compensée par une variation du besoin en fonds de roulement de 9,0 millions d'euros pour la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2025 provenant principalement d'une augmentation de nos dettes fournisseurs reflétant l'avancement de nos essais cliniques de Phase 3. Pour la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2026, la variation du besoin en fonds de roulement contribue également à la trésorerie nette utilisée pour les activités opérationnelles à hauteur de 5,0 millions d'euros.

Activités d'investissement

Pour la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2026, la trésorerie liée aux activités d'investissement s'élève à 0,5 million d'euros et correspond à la perception d'intérêts pour un montant de 0,5 million d'euros sur les produits investis issus de l'offre réalisé sur le Nasdaq Global Market en juillet 2025.

Pour la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2025, la trésorerie liée aux activités d'investissement s'élevait à 1,1 million d'euros et était principalement liée à la perception d'intérêts pour un montant de 1,0 million d'euros sur les produits investis issus de l'introduction en bourse sur le Nasdaq Global Market et du placement privé réalisé en octobre 2023.

Activités de financement

Pour la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2026, la trésorerie provenant des activités de financement s'élève à 0,1 million d'euros. Elle provient principalement de la trésorerie reçue à la suite de la souscription par les membres indépendants du Conseil d'administration du Groupe de bons de souscription d'actions qui leur avaient été attribués pour un montant de 0,5 million d'euros, compensée par le remboursement de 0,4 million d'euros de dettes de location et intérêts correspondants.

Pour la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2025, la trésorerie utilisée pour les activités de financement s'élevait à 7,8 millions d'euros et était composée de remboursements de 6,1 millions d'euros (dont 3,7 millions au titre des tranches B et C du Financement Kreos / Claret et 2,2 millions d'euros au titre de l'emprunt obligataire convertible Heights), ainsi que des versements d'intérêts de 2,0 millions d'euros sur les tranches A, B et C du financement Kreos / Claret (1,6 million d'euros) et des obligations convertibles Heights (0,4 million d'euros).

Besoins significatifs en liquidités

Engagements contractuels et financiers

Le tableau suivant présente des informations agrégées sur les engagements contractuels significatifs au 31 mars 2026.

Les montants des engagements figurant dans le tableau ci-dessous sont liés à des contrats exécutoires et juridiquement contraignants qui précisent toutes les conditions importantes, y compris les prestations fixes ou minimales, les dispositions relatives aux prix (fixes, minimum ou variables) et le calendrier approximatif des actions prévues contractuellement. Du fait d'événements futurs, les paiements réels pourraient différer de ces estimations. Tous les montants indiqués dans le tableau ci-dessous, à l'exception des prestations de retraite, sont présentés en valeur brute et ne sont pas actualisés.

(En milliers d'euros)	Au 31 mars 2026 Moins de 1 an	Au 31 mars 2026 Plus de 1 an	Au 31 mars 2026 Total
Engagements de location	1 127	354	**1 482**
Engagements de retraite	—	638	**638**
Engagements hors bilan	198 060	—	**198 060**
Total	**199 187**	**992**	**200 180**

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe fait régulièrement appel aux services de sous-traitants et conclut des accords de recherche et de partenariat avec différents CRO ainsi qu'avec des partenaires ou sous-traitants du secteur public, qui mènent des essais cliniques et des études en rapport avec les candidats-médicaments. Les engagements hors bilan figurant dans le tableau ci-dessus sont des engagements liés à ces accords de recherche et de partenariat. Ils sont classés à moins d'un an en l'absence d'un calendrier fixe dans les contrats pluriannuels, tels que les contrats de CRO. Les contrats de CRO comprennent des paiements conditionnés à la réalisation d'étapes de développement futures. La majorité des engagements envers les CRO sont résiliables dans certaines circonstances telles que l'insolvabilité, la suspension d'une étude par les autorités compétentes, le manquement à la règlementation ou des négligences dans les prestations.

Les besoins de trésorerie significatifs indiqués dans le tableau ci-dessus ne comprennent pas les futurs paiements éventuels liés aux certificats de royalties, qui s'élèvent à 2 % des ventes nettes futures d'obefazimod (dans le monde entier et pour toutes les indications). Le montant des redevances pouvant être payées au titre des certificats de royalties est plafonné à 172,1 millions d'euros au total. Le 7 mai 2026, le Groupe a racheté les certificats de royalties à leurs titulaires pour un prix d'acquisition total de 76,5 millions d'euros, en numéraire et par ADS. Les certificats ont été immédiatement annulés à la suite de la transaction.

Au 31 mars 2026, les engagements contractuels du Groupe s'élèvent à 200,2 millions d'euros, dont 198,1 millions d'euros d'engagements hors bilan liés à des obligations d'achat, 1,5 million d'euros d'engagements liés à des contrats de location et 0,6 million d'euros d'engagements au titre des prestations de retraite.

INDEX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS NON AUDITÉS

États consolidés résumés de la situation financière 17

Comptes de résultat consolidés résumés 18

États consolidés résumés des autres éléments du résultat global 19

États consolidés résumés des variations des capitaux propres 20

États consolidés résumés des flux de trésorerie 21

Notes aux états financiers consolidés résumés 22

ÉTATS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS NON AUDITÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE D'ABIVAX SA

(Montants en milliers d'euros)	Notes	AU 31 DÉCEMBRE 2025	AU 31 MARS 2026
ACTIFS			
Actifs non courants			
Goodwill	**6**	18 419	18 419
Immobilisations incorporelles	**7**	6 605	6 605
Immobilisations corporelles	**8**	2 090	1 783
Autres actifs financiers non courants	**9**	5 358	5 395
Autres créances et actifs non courants	**10**	625	1 720
Total actifs non courants		33 097	33 922
Actif courant			
Autres actifs financiers courants	**9**	21 415	22 032
Autres créances et actifs courants	**10**	13 144	13 766
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**11**	516 685	477 423
Total actifs courants		551 244	513 220
TOTAL ACTIFS		**584 341**	**547 142**
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres			
Capital social		785	793
Primes d'émission		1 190 593	1 191 083
Réserves de conversion		2 309	2 029
Réserves		(402 380)	(715 843)
Perte nette de la période		(336 102)	(48 468)
Total capitaux propres	**13**	455 205	429 594
Passifs non courants			
Passif au titre des prestations définies	**16**	627	638
Provisions	**17.3**	28 849	15 491
Emprunts	**15**	554	346
Passif au titre des certificats de royalties	**15**	30 237	32 764
Impôts différés passif	**22**	5 848	6 076
Total passifs non courants		66 114	55 315
Passifs courants			
Emprunts	**15**	1 302	1 101
Provisions	**17.3**	17 030	18 125
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**17.1**	37 552	29 514
Dettes fiscales et sociales	**17.2**	7 137	13 493
Total passifs courants		63 021	62 233
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		**584 341**	**547 142**

COMPTES DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS NON AUDITÉS D'ABIVAX SA

(Montants en milliers d'euros, sauf les actions et le résultat par action)	Notes	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 31 MARS 2025	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 31 MARS 2026
Autres produits opérationnels	**18**	994	1 344
Total des produits opérationnels		**994**	**1 344**
Frais de commercialisation et marketing	**19.1**	(860)	(1 748)
Frais de recherche et développement	**19.2**	(39 301)	(49 542)
Frais généraux et administratifs	**19.3**	(8 033)	(6 283)
Total des charges opérationnelles		**(48 194)**	**(57 574)**
Résultat opérationnel		**(47 200)**	**(56 229)**
Charges financières		(6 723)	(4 769)
Produits financiers		1 552	12 759
Résultat financier	**21**	**(5 170)**	**7 989**
Résultat net avant impôt		**(52 370)**	**(48 240)**
Charge d'impôt sur le résultat	**22**	—	(228)
Résultat net de la période		**(52 370)**	**(48 468)**
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour le calcul du résultat par action de base/dilué		63 378 911	78 958 563
Résultat par action de base / dilué (€/ action)	**23**	**(0,83)**	**(0,61)**

ÉTATS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS NON AUDITÉS DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL D'ABIVAX SA

(Montants en milliers d'euros)	Notes	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 31 MARS 2025	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 31 MARS 2026
Résultat net de la période		**(52 370)**	**(48 468)**
Éléments qui ne sont pas susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat		**40**	**29**
Gains et pertes actuariels lié au passif au titre des prestations définies	**16**	*40*	*29*
Éléments susceptibles d'être reclassés en résultat		**211**	**(280)**
Ecarts de conversion en monnaies étrangères		*211*	*(280)*
Autres éléments du résultat global de la période		**250**	**(252)**
Total du résultat global de la période		**(52 119)**	**(48 720)**

ÉTATS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS NON AUDITÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES D'ABIVAX SA

(En milliers d'euros, sauf le nombre d'actions)	Notes	NOMBRE D'ACTIONS ÉMISES	CAPITAL SOCIAL	PRIMES D'ÉMISSION	RÉSERVE DE CONVERSION	RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS	RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	CAPITAUX PROPRES
AU 1 JANVIER 2025		**63 347 837**	**633**	**478 905**	**(75)**	**(262 637)**	**(176 242)**	**40 584**
Résultat net de la période		—	—	—	—	—	(52 370)	(52 370)
Autres éléments du résultat global	**16**	—	—	—	211	40	—	250
Total du résultat global de la période		—	—	—	211	40	(52 370)	(52 119)
Affectation du résultat net de la période précédente		—	—	—	—	(176 242)	176 242	—
Exercices d'autres bons de souscription d'actions	**13.2, 14**	—	—	250	—	—	—	250
Émission d'actions gratuites	**14**	70 912	1	(1)	—	—	—	—
Charges liées aux rémunérations fondées sur des actions	**14**	—	—	—	—	4 692	—	4 692
AU 31 MARS 2025		**63 418 749**	**634**	**479 155**	**136**	**(434 147)**	**(52 370)**	**(6 591)**
AU 31 DÉCEMBRE 2025		**78 536 412**	**785**	**1 190 593**	**2 309**	**(402 380)**	**(336 102)**	**455 205**
Résultat net de la période		—	—	—	—	—	(48 468)	(48 468)
Autres éléments du résultat global	**16**	—	—	—	(280)	29	—	(252)
Total du résultat global de la période		—	—	—	(280)	29	(48 468)	(48 720)
Affectation du résultat net de la période précédente		—	—	—	—	(336 102)	336 102	—
Émission de bons de souscription d'actions	**14**	—	—	475	—	—	—	475
Exercices de bons de souscription d'actions	**13.2, 14**	2 540	—	23	—	—	—	23
Émission d'actions gratuites	**14**	752 236	8	(8)	—	—	—	—
Charges liées aux rémunérations fondées sur des actions	**14**	—	—	—	—	22 610	—	22 610
AU 31 MARS 2026	**13.1**	**79 291 188**	**793**	**1 191 083**	**2 029**	**(715 843)**	**(48 468)**	**429 594**

ÉTATS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS NON AUDITÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE D'ABIVAX SA

(Montants en milliers d'euros)	Notes	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 31 MARS 2025	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 31 MARS 2026
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat net de la période		(52 370)	(48 468)
Ajustements pour :			
Amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles		273	367
Obligations en matière d'indemnités de départ à la retraite	**16**	36	34
Charges liées aux rémunérations fondées sur des actions	**14**	4 689	22 610
Charges d'intérêts et autres charges financières	**21**	5 318	4 769
Produits financiers	**21**	(1 026)	(12 633)
Effet de la désactualisation des avances	**21**	(233)	(125)
Augmentation/(diminution) de la juste valeur des passifs financiers dérivés et autres passifs évalués à la juste valeur	**15**	1 081	—
Variation des provisions	**17.3**	—	(12 335)
Charge d'impôts courants et différés		—	228
Autres		(58)	8
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement		**(42 289)**	**(45 545)**
Diminution / (augmentation) des autres créances et actifs		(2 161)	(3 484)
Augmentation / (diminution) des dettes fournisseurs		12 754	(8 048)
Augmentation / (diminution) des dettes fiscales et sociales		(1 608)	6 557
Variation des produits constatés d'avance et autres passifs		26	—
Variation du besoin en fonds de roulement		**9 011**	**(4 974)**
Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles		**(33 278)**	**(50 519)**
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(44)	(54)
Avances remboursées par (versées à) des CROs	**10**	18	37
Augmentation des dépôts et autres actifs financiers	**9**	(6)	—
Diminution des dépôts	**9**	130	—
Intérêts perçus		984	512
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		**1 082**	**495**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Exercice de bons de souscription d'actions	**14**	—	23
Souscription de bons de souscription d'actions		—	475
Remboursement des emprunts obligataires convertibles	**15**	(2 188)	—
Remboursement des emprunts obligataires non convertibles	**15**	(3 705)	—
Paiements des dettes de location	**15**	(230)	(412)
Intérêts payés	**15**	(1 965)	(13)
Autres		250	—
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		**(7 837)**	**73**
Effets des variations des taux de change sur la trésorerie détenue	**11**	(700)	7 415
Réévaluation des équivalents de trésorerie évalués à la juste valeur	**11 & 21**	88	3 274
Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie		**(40 646)**	**(39 262)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	**11**	144 221	516 685
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	**11**	103 576	477 423
Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie		**(40 646)**	**(39 262)**

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS NON AUDITÉS D'ABIVAX SA

Note 1 - Le Groupe

Note 1.1. Informations sur le Groupe et ses activités

ABIVAX SA (la « Société ») est une société anonyme de droit français constituée le 4 décembre 2013. Son siège social est situé au 7-11 Boulevard Haussmann, 75009 Paris, France. La Société développe des produits thérapeutiques visant à exploiter les mécanismes naturels de régulation de l'organisme pour stabiliser la réponse immunitaire chez les patients atteints de maladies inflammatoires chroniques.

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 31 mars 2026 pour la période de trois mois prenant fin à cette date comprennent la Société et ABIVAX LLC (« la Filiale »), la filiale américaine d'ABIVAX SA créée le 20 mars 2023 en vertu des lois de l'État du Delaware (l'ensemble étant désigné comme le « Groupe »).

Le Groupe subit des pertes depuis sa création et ses capitaux propres s'élèvent à 429 594 milliers d'euros au 31 mars 2026. Le Groupe prévoit de subir des pertes supplémentaires jusqu'à ce que ses candidats-médicaments actuellement en cours de développement soient capables, le cas échéant, de générer des revenus significatifs. Le Groupe aura besoin de fonds supplémentaires conséquents pour le financement de ses activités et le développement commercial de ses candidats-médicaments, à condition qu'ils soient autorisés. Cf. *note 3.3. Événements postérieurs à la clôture.*

Les activités futures du Groupe sont fortement dépendantes d'une combinaison de facteurs, notamment : (i) le succès de ses activités de recherche et de développement ; (ii) l'autorisation réglementaire et l'acceptation par le marché des produits proposés dans le futur ; (iii) le succès de la recherche de financements supplémentaires et leur obtention en temps voulu ; et (iv) le développement de thérapies concurrentes par d'autres sociétés biotechnologiques et pharmaceutiques. Par conséquent, le financement du Groupe est assuré, à court et à moyen terme, par l'émission de nouveaux instruments de capitaux propres ou de dettes et le Groupe prévoit de continuer à se financer de la même façon.

Le Groupe concentre ses efforts sur les points suivants :

- Achèvement du programme d'essais cliniques de phase 3 (ABTECT) d'obefazimod pour le traitement de la rectocolite hémorragique (« RCH ») active modérée à sévère.
- Poursuite de l'essai clinique de phase 2b (ENHANCE-CD) d'obefazimod pour le traitement de la maladie de Crohn (« MC »).
- Évaluation des candidats à une association thérapeutique avec obefazimod pour le traitement de la RCH.
- Sélection d'un candidat-médicament destiné à prendre la suite d'obefazimod.

Note 1.2. Date d'autorisation de la publication

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et les notes y afférentes ont été préparés sous la responsabilité de la direction du Groupe. Le Conseil d'administration du Groupe les a approuvés et en a autorisé la publication le 21 mai 2026.

Note 2 - Bases de préparation

À l'exception des données relatives aux actions et des montants par action, les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités sont présentés en milliers d'euros. Pour le calcul de certaines données financières et d'autres informations contenues dans ces comptes, les montants sont arrondis au nombre entier supérieur ou inférieur. Par conséquent, les montants totaux présentés dans certains tableaux peuvent ne pas correspondre exactement à la somme des chiffres précédents.

Déclaration de conformité

Ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 31 mars 2026 pour les périodes de trois mois prenant fin à cette date et au 31 mars 2025 ont été préparés conformément à la norme IAS34 « Information financière intermédiaire » publiée par l'International Accounting Standard Board (« IASB ») telle qu'adoptée par l'Union

Européenne (« UE »). Ils doivent être lus conjointement avec les derniers états financiers annuels du Groupe pour les exercices clos les 31 décembre 2023, 2024 et 2025, préparés conformément aux normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles qu'émises par l'IASB et adoptées par l'UE.

S'ils ne contiennent pas toutes les informations requises pour former un jeu complet d'états financiers préparés selon les normes IFRS, ils comprennent en revanche une sélection de notes expliquant les événements et transactions significatifs et permettant de comprendre l'évolution de la situation financière et de la performance du Groupe depuis les derniers états financiers annuels.

Les méthodes comptables utilisées pour préparer ces états financiers intermédiaires résumés non audités sont identiques à celles appliquées par le Groupe au 31 décembre 2025, à l'exception de ce qui suit :

- les textes dont l'application est obligatoire à compter du 1er janvier 2026 ;
- les dispositions spécifiques de la norme IAS 34 utilisées dans la préparation des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

Le Groupe a appliqué les amendements suivants qui sont entrés en vigueur pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2026 :

- IFRS 9 Instruments financiers et IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir – Amendements au classement et à l'évaluation des instruments financiers. Ces amendements apportent des clarifications sur le moment où les actifs et passifs financiers doivent être comptabilisés et décomptabilisés. Elles introduisent également une exception à la décomptabilisation permettant à une entité de décomptabiliser un passif financier avant la date de règlement effective lorsque celui-ci est réglé en trésorerie au moyen d'un système de paiement électronique répondant à des critères spécifiques. L'application de ces amendements n'a entraîné un changement dans la méthode comptable du Groupe que pour la décomptabilisation des passifs financiers payés en trésorerie au moyen d'un système de paiement électronique éligible, dans la mesure où le Groupe a choisi d'appliquer l'exception. Le changement de méthode comptable n'a pas eu d'effet significatif sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités du Groupe pour les périodes présentées. Les autres informations supplémentaires à fournir conformément à ces amendements et concernant (i) les placements dans des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVOCI »), et (ii) les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat (« JCVR ») et qui comportent certaines clauses conditionnelles, ne s'appliquent pas au Groupe.
- IFRS 9 Instruments financiers et IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir – Contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles. Le Groupe a estimé que l'application de ces nouvelles normes comptables n'avait aucune incidence sur les états financiers.

Les normes et interprétations dont l'application n'est pas encore obligatoire au 31 mars 2026 sont les suivantes :

- IFRS 18 Présentation des états financiers et informations à fournir, dont l'application est prévue pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2027, telle qu'approuvée par l'UE le 16 février 2026 ;
- IFRS 19 Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : informations à fournir et les amendements (publiés le 21 août 2025), dont l'application est prévue pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2027 (non encore approuvée par l'UE) ; et
- IAS 21 Effets des variations des cours des monnaies étrangères : conversion dans une monnaie de présentation hyperinflationniste, dont l'application est prévue pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2027 (non encore approuvée par l'UE).

Ces textes n'ont pas fait l'objet d'une adoption anticipée. L'application des normes et interprétations publiées respectivement par l'IASB et le Comité d'interprétation des IFRS et qui ne sont pas encore entrées en vigueur au 31 mars 2026 ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe. La norme IFRS 18, publiée en avril 2024 et applicable à compter du 1er janvier 2027, aura une incidence sur la présentation des comptes de résultat consolidés et des états consolidés des flux de trésorerie.

Préparation des états financiers

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités du Groupe ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs conformément aux dispositions des normes IFRS, telles que les avantages du personnel, qui sont évaluées selon la méthode des unités de crédit projetées, l'emprunt obligataire Heights (classé comme un emprunt obligataire convertible) qui est évalué à la juste valeur, les instruments financiers dérivés, qui sont également évalués à la juste valeur, ainsi que certains placements classés dans la rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » qui sont évalués à la juste valeur.

Continuité d'exploitation

Le Groupe subit des pertes opérationnelles conséquentes depuis sa création et prévoit de continuer à en subir dans un avenir prévisible. Il se pourrait même qu'il n'atteigne jamais le seuil de rentabilité. Pour la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2026, le Groupe affiche une perte nette de 48,5 millions d'euros.

Depuis sa création, le Groupe a financé ses opérations par l'émission d'actions ordinaires pour un produit brut total de 1 194,7 millions d'euros, dont 130 millions d'euros provenant de l'introduction en bourse sur Euronext Paris en février 2023 et 223,3 millions d'euros de l'introduction sur le Nasdaq Global Market sous forme d'American Depository Shares (« ADS »), ainsi que par l'émission d'actions ordinaires en Europe (y compris en France) et dans d'autres pays hors États-Unis dans le cadre d'un placement privé en octobre 2023, par l'émission d'actions ordinaires sous forme d'ADS sur le Nasdaq Global Market en juillet 2025 pour un produit brut de 637,5 millions d'euros (« l'Offre »), par des emprunts bancaires et des prêts structurés pour un montant de 175,0 millions d'euros, par des remboursements de Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») pour un montant total de 41,3 millions d'euros, par des aides reçues de la Banque Publique d'Investissement (« Bpifrance ») (dont 17,1 millions d'euros de subventions et 1,8 million d'euros d'avances remboursables) et enfin par des certificats de royalties pour un montant de 2,9 millions d'euros.

Au regard de la trésorerie et des équivalents de trésorerie existants du Groupe de 491,6 millions d'euros au 31 mars 2026, le Groupe, à la date de publication des présents états financiers, compte pouvoir financer ses besoins estimés en trésorerie jusqu'au quatrième trimestre 2027. Ce chiffre tient compte du rachat et de l'annulation par le Groupe des certificats de royalties en mai 2026 (cf. note 3.3 ci-dessous) ainsi que de l'hypothèse de la Direction selon laquelle les dépenses de R&D continueront afin de soutenir la poursuite des essais cliniques de phase 3 d'obefazimod pour le traitement de la RCH, l'avancement des essais cliniques de phase 2b pour le traitement de la MC et les premières étapes de la montée en puissance de l'organisation commerciale en prévision d'un lancement potentiel d'obefazimod pour le traitement de la RCH.

Compte tenu de ce qui précède, les présents états financiers ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation.

Note 3 - Faits marquants de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et de la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2026 et événements postérieurs

Note 3.1. Exercice clos le 31 décembre 2025

Plans de rémunération fondés sur des actions – de janvier à novembre 2025

En janvier 2025, le Groupe a attribué aux membres indépendants de son Conseil d'administration, ainsi qu'à l'un de ses observateurs au Conseil d'administration et conseiller, le droit de souscrire un nombre maximum de 125 000 bons de souscription d'actions (« BSA ») au total, dont l'acquisition des droits (en cas de souscription) est soumise à une condition de service de quatre ans, par tranches de 25 % chacune, acquises le 1er janvier de chaque année.

En février, mars, mai, août et novembre 2025, le Groupe a émis huit plans d'attribution gratuite d'actions (AGA) en faveur de certains de ses dirigeants et salariés, représentant au total un maximum de 6 280 727 actions, dont l'acquisition des droits est soumise à la condition de service suivante : Acquisition de 50 % des AGA à la fin d'une période de deux ans à compter de la date d'attribution, 25 % à la fin d'une période de trois ans à compter de la date d'attribution et 25 % à la fin d'une période de quatre ans à compter de la date d'attribution (à l'exception des 123 102 actions du plan 2025-2, qui seront acquises à la fin d'une période de deux ans à compter de la date d'attribution, et des 50 000 actions du plan 2025-5, qui ne seront acquises qu'après franchissement de certaines étapes liées aux essais cliniques). De plus, l'acquisition de près de la moitié des 4 319 500 actions du plan 2025-1 est soumise à la condition de réalisation d'une offre publique d'achat sur les titres émis par le Groupe entraînant un changement de contrôle du Groupe avant une certaine date.

En avril 2025, le Groupe a accordé à l'un des membres de son Conseil d'administration le droit de souscrire jusqu'à 39 370 bons de souscription d'actions (BSA), dont l'acquisition des droits est soumise à une condition de service de quatre ans, par tranches de 25 % chacune, acquises le 1er mai de chaque année. Les BSA ont été souscrits en mai 2025.

Les conditions détaillées et le traitement comptable de ces plans sont présentés dans la note 14.

Changements au sein de la direction – avril 2025

Le 22 avril 2025, le Groupe a annoncé la nomination du docteur Dominik Höchli, MD, au Conseil d'administration d'Abivax, avec effet immédiat.

Publication de résultats positifs de phase 3 des deux essais cliniques d'induction ABTECT d'une durée de 8 semaines évaluant obefazimod dans le traitement de la RCH active modérée à sévère – juillet 2025

Le 22 juillet 2025, le Groupe a annoncé les résultats positifs des essais cliniques d'induction ABTECT-1 et ABTECT-2 menés chez des patients atteints de RCH active modérée à sévère. ABTECT-1 et 2 sont des essais cliniques d'envergure mondiale, multicentriques, randomisés, en double aveugle et contrôlés par placebo, évaluant l'administration orale d'obefazimod à des doses de 25 mg ou 50 mg une fois par jour chez des patients adultes atteints de RCH active modérée à sévère. Les participants éligibles présentaient une réponse insuffisante, une perte de réponse ou une intolérance aux traitements conventionnels ou avancés.

À la suite de cette annonce et de celle de son Offre réalisée le 28 juillet 2025 (cf. *Réalisation d'une offre publique d'achat – juillet 2025* dans cette section), le cours de l'action du Groupe a considérablement augmenté, passant de 6,64 euros au 30 juin 2025 à 57,00 euros au 28 juillet 2025.

Dans le même temps, le Groupe a réévalué la probabilité de réussir (« POS ») à obtenir une future autorisation de mise sur le marché pour obefazimod dans le traitement de la RCH, afin de prendre en compte la baisse du niveau d'incertitude à la suite des résultats positifs de phase 3.

Les principaux effets de cet événement sur les états financiers du Groupe sont les suivants :

- Une augmentation significative de la valeur comptable des certificats de royalties, évalués au coût amorti, traduisant une augmentation des flux de trésorerie prévisionnels de l'instrument pondérés en fonction de la probabilité, à la suite de la réévaluation de la POS (cf. note 15.5) ;
- Des variations significatives de la valeur comptable des passifs financiers du Groupe évalués à la juste valeur par le compte de résultat, à savoir les BSA Kreos / Claret, l'indemnité de rendement minimum (MRI) Kreos / Claret et l'emprunt obligataire convertible Heights (ce dernier, ainsi que les BSA Kreos / Claret, ayant été convertis en actions ordinaires à la demande des porteurs en juillet et août 2025, cf. *Conversion de l'emprunt obligataire convertible Heights, des OCABSA Kreos et des BSA Kreos / Claret et remboursement anticipé des emprunts obligataires Kreos / Claret tranches B et C – juillet-décembre 2025* ci-dessous et notes 15.1 et 15.2) ;
- Des variations significatives des informations fournies sur les justes valeurs des autres instruments financiers évalués au coût amorti (à savoir les certificats de royalties, les composantes "dette" (i) des OCABSA Kreos / Claret (tranche A, converties en actions en août 2025) et (ii) des emprunts obligataires des tranches B et C ; ces variations de juste valeur ne devraient pas avoir d'impact direct sur la situation financière future et les pertes nettes du Groupe, cf. note 15) ;
- Une augmentation significative des provisions liées aux cotisations patronales sur les AGA (ces charges étant calculées sur la base du cours de l'action à la date d'acquisition définitive, cf. note 14).

Réalisation d'une offre publique d'achat- Juillet 2025

Le 28 juillet 2025, le Groupe a annoncé la finalisation d'une offre publique souscrite de 11 679 400 ADS (l'« Offre »), au prix de 64,00 USD par ADS (correspondant à 54,58 euros par action ordinaire, sur la base du taux de change de 1,00 euro = 1,1726 USD publié par la Banque centrale européenne le 23 juillet 2025). Le produit brut total s'élève à environ 747,5 millions USD, soit environ 637,5 millions d'euros, avant déduction des commissions de souscription et des frais estimés, et le produit net, après déduction des commissions de souscription et des frais d'offre estimés, s'élève à environ 700,3 millions USD, soit environ 597,2 millions d'euros. Le produit net de l'Offre, d'un montant de 608,1 millions d'euros, présenté dans les états intermédiaires résumés non audités des flux de trésorerie, comprend également l'effet du gain de change net résultant de l'évolution favorable du taux de change EUR-USD entre la clôture de l'Offre et la date de réception des fonds.

Le Groupe estime que le produit net de l'Offre, qui s'ajoute à sa trésorerie et à ses équivalents de trésorerie actuels, lui permettra de financer ses activités jusqu'au quatrième trimestre 2027, et ainsi d'atteindre une autonomie de trésorerie (*cash runway*) de 12 mois après le dépôt prévu de la demande d'autorisation de mise sur le marché (NDA) pour le traitement de la RCH, en supposant que son essai de maintenance de phase 3 produise des résultats positifs (cf. note 2 ci-dessus « Continuité d'exploitation »).

Conversion de l'emprunt obligataire Heights des OCABSA Kreos et des BSA Kreos/ Claret et remboursement anticipé des emprunts obligataires Kreos/ Claret tranches B et C- Juillet-décembre 2025

Les 23 et 30 juillet 2025, le Groupe a reçu de la part de sociétés affiliées de Heights Capital Management détenant des obligations convertibles de premier rang amortissables du Groupe émises en août 2023 (« l'emprunt obligataire convertible Heights »), des avis de conversion immédiate de respectivement 150 et 200 obligations convertibles (correspondant à la totalité du montant en principal restant dû de 21,9 millions d'euros) en 920 377 nouvelles actions ordinaires du Groupe à un prix de conversion de 23,7674 euros par action ordinaire, conformément aux conditions générales applicables aux obligations convertibles.

Le 8 août 2025, Kreos Capital VII (UK) Limited a converti sa part de la tranche A du financement Kreos / Claret (les OCABSA Kreos), ce qui a donné lieu à l'émission de 785 389 actions ordinaires. Par ailleurs, le 30 juillet 2025, Kreos Capital VII Aggregator SCSp a exercé ses bons de souscription d'actions (les BSA des tranches A-B et ceux de la tranche C), ce qui a donné lieu à l'émission de 319 251 actions ordinaires du Groupe.

Le 28 août 2025, Claret European Growth Capital Fund III SCSp a exercé ses bons de souscription d'actions (les BSA des tranches A-B et ceux de la tranche C), ce qui a donné lieu à l'émission de 206 662 actions ordinaires du Groupe.

Le 25 novembre 2025, Claret European Growth Capital Fund III SCSp a converti sa part de la tranche A du financement Kreos / Claret (les OCABSA Claret), ce qui a donné lieu à l'émission de 392 695 actions ordinaires du Groupe.

Le 23 décembre 2025, le Groupe a procédé au remboursement anticipé intégral des soldes restant dus au titre des Tranches B et C du financement Kreos / Claret. Le montant du remboursement, y compris les frais de sortie pour fin de prêt et les frais de remboursement anticipé, s'élève à 33 823 milliers d'euros.

À la suite de ce remboursement, le Groupe ne détient plus aucune dette liée aux financements Kreos / Claret et Heights.

Les impacts respectifs de ces opérations sur la situation financière du Groupe sont décrits dans les notes 15.1 et 15.2.

Intégration dans les indices CAC Mid 60 et SBF 120- septembre 2025

À l'issue de la révision annuelle des indices Euronext Paris qui a eu lieu le 11 septembre 2025, le Conseil scientifique des indices a décidé d'intégrer Abivax dans les indices CAC Mid 60 et SBF 120. Cette décision a pris effet le vendredi 19 septembre 2025, après la clôture du marché. Le CAC Mid 60 et le SBF 120 sont des indices clés de la bourse Euronext Paris, qui représentent respectivement les sociétés cotées de taille moyenne et une large sélection de 120 titres majeurs.

Note 3.2. Période de trois mois prenant fin le 31 mars 2026

Plans de rémunération fondés sur des actions – de février à mars 2026

En février et mars 2026, certains dirigeants et salariés du Groupe se sont vu attribuer gratuitement 47 500 actions (plan AGA 2026-1), 294 476 actions (plan AGA 2026-2), 1 619 actions (plan 2026-3), au total, dont l'acquisition des droits est soumise à la condition de service suivante : acquisition de 50 % des AGA à l'issue d'une période de deux ans à compter de la date d'attribution, 25 % à l'issue d'une période de trois ans à compter de la date d'attribution et 25 % à l'issue d'une période de quatre ans à compter de la date d'attribution.

En février 2026, le Groupe a attribué aux membres indépendants de son Conseil d'administration, ainsi qu'à l'un de ses observateurs au Conseil d'administration et conseiller, le droit de souscrire un nombre maximum de 23 477 bons de souscription d'actions (« BSA ») au total, dont l'acquisition des droits est soumise à une condition de service de quatre ans, par tranches de 25 % chacune, acquises le 1er février de chaque année. Les BSA ont été souscrits en février 2026.

Évolution de la direction - mars

En mars 2026, le Groupe a nommé Michael Nesrallah, titulaire d'un MBA, au poste de directeur commercial, Keith Fournier, Ph.D., au poste de vice-président senior des affaires réglementaires mondiales, et Maurus de la Rosa, Ph.D., au poste de vice-président senior de la recherche.

En mars 2026, Sofinnova Partners, représentée par le Dr. Kinam Hong, s'est retirée du conseil d'administration du Groupe. Compte tenu du départ de M. Didier Scherrer de son poste de directeur scientifique, le Groupe a conclu avec lui un protocole d'accord transactionnel aux termes duquel :

- M. Scherrer a perçu une indemnité compensatrice de préavis d'un montant brut total de 278 milliers d'euros, ainsi qu'une indemnité contractuelle de rupture de 240 milliers d'euros (nette) ;
- le Groupe a renoncé à la condition de présence liée aux 77 050 actions attribuées gratuitement à M. Scherrer précédemment ;

- le Groupe a renoncé à la condition de présence pour 40 200 actions supplémentaires attribuées gratuitement, sous réserve de conditions de performance spécifiques ;
- les 217 750 actions restantes attribuées gratuitement à M. Scherrer précédemment sont caduques ; et
- M. Scherrer a renoncé irrévocablement à toute réclamation et à toute action en justice à l'encontre du Groupe.

Le traitement comptable de cette opération est présenté dans la note 14.

Note 3.3. Événements postérieurs à la clôture

Rachat des certificats de royalties – mai 2026

Le 4 mai 2026, le Groupe a conclu un contrat d'acquisition avec les titulaires de ses certificats de royalties (TCG Crossover Fund I, L.P., VHCP ABVX Holdings, LLC, Deep Track Biotechnology Master Fund, Ltd., Sofinnova Crossover I SLP, Invus Public Equities, L.P., FPCI BioMedTech et Santé Holdings Srl, désignés comme « les Titulaires »). Conformément au contrat d'acquisition, les Titulaires ont accepté de vendre et le Groupe a accepté d'acquérir l'intégralité des certificats de royalties pour un prix d'acquisition de 90 millions USD (soit environ 76,5 millions d'euros), dont 45 millions USD ont été payés en numéraire le 7 mai 2026.

Les Titulaires ont accordé au Groupe un crédit-vendeur sans intérêt d'un montant total égal au solde de 45 millions USD, devant être réinvesti dans les titres du Groupe, ledit crédit devant être compensé avec le prix de souscription de 403 347 actions ordinaires à émettre sous la forme d'ADS au profit des Titulaires à un prix d'offre de 111,57 USD par ADS (soit 95,34 € par action ordinaire, sur la base du taux de change de 1,00 euro = 1,1702 USD publié par la Banque centrale européenne le 30 avril 2026). La compensation, ainsi que l'émission et la livraison correspondantes des ADS aux Titulaires ont eu lieu le 7 mai 2026. À cette date le crédit-vendeur a été intégralement éteint.

Les certificats de royalties rachetés par le Groupe ont immédiatement été annulés par celui-ci.

Sur la base des informations disponibles à la date d'émission de ces états financiers, l'impact estimé en résultat du rachat des certificats de royalties intervenu le 7 mai 2026 devrait se traduire par une charge d'environ 43,0 millions d'euros, à comptabiliser au deuxième trimestre 2026. Ce montant correspond à la différence entre la valeur comptable des certificats à la date de rachat, soit 33,5 millions d'euros, et la contrepartie totale transférée, comprenant une contrepartie en numéraire et une contrepartie en instruments de capitaux propres de 38,2 millions d'euros chacune, sur la base du taux de change en vigueur à cette date. En conséquence, le passif d'impôt différé de 6,1 millions d'euros comptabilisé dans les états de la situation financière du Groupe au 31 mars 2026 sera décomptabilisé, et un produit d'impôt correspondant sera comptabilisé (voir Note 22).

Le 7 mai 2026, le Groupe a déposé un supplément au prospectus inclus dans la déclaration d'enregistrement sur formulaire F-3ASR qui a été déposée auprès de la Securities and Exchange Commission aux États-Unis le 23 juillet 2025, dans le but d'enregistrer la revente de jusqu'à 403 347 ADS détenues par les Titulaires.

Note 4 - Principes comptables

Les méthodes comptables du Groupe sont identiques à celles décrites dans ses états financiers consolidés annuels au 31 décembre 2025 accompagnant le rapport annuel, à l'exception du changement de méthode comptable provoqué par l'application des amendements à la norme IFRS 9 Instruments financiers et à la norme IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir – Amendements au classement et à l'évaluation des instruments financiers (cf. note 2). Selon la nouvelle méthode comptable, le Groupe décomptabilise les passifs financiers à la date de règlement. Cependant, pour certains passifs financiers réglés en trésorerie au moyen d'un système de paiement électronique, le Groupe applique une exception au cas par cas en fonction du système utilisé qui permet de décomptabiliser les passifs financiers à une date antérieure. Pour ces passifs, la décomptabilisation a lieu lorsque le Groupe n'est plus en mesure de révoquer, annuler ou faire opposition à l'ordre de paiement et que les autres critères d'éligibilité sont remplis.

Recours à des jugements et estimations

Lors de la préparation de ces états financiers consolidés résumés non audités, la Direction a procédé à des jugements et des estimations susceptibles d'avoir une incidence sur l'application des principes comptables du Groupe et sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent différer des valeurs estimées.

Les jugements importants portés par la Direction dans l'application des principes comptables du Groupe et les principales sources d'incertitude des estimations sont les mêmes que ceux décrits dans les états financiers consolidés annuels du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 qui accompagnent le rapport annuel.

Détermination des justes valeurs

Un certain nombre de principes comptables du Groupe exigent la détermination de la juste valeur de certains actifs et passifs financiers et non financiers.

Pour déterminer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe utilise autant que possible des données observables sur le marché. Les justes valeurs sont classées en différents niveaux de la manière suivante, selon une hiérarchie reposant sur les données utilisées dans les techniques de valorisation.

- Niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques.
- Niveau 2 : données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont basées sur des données de marché observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c'est-à-dire sous forme de prix), soit indirectement (c'est-à-dire dérivées de prix).
- Niveau 3 : données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Saisonnalité des opérations

Les activités du Groupe ne sont pas soumises à une saisonnalité significative.

Note 5 - Information sectorielle

L'évaluation des performances du Groupe et les décisions concernant les ressources à allouer sont prises par le responsable des décisions opérationnelles sur la base du système d'information de gestion du groupe. Le Groupe a désigné son Directeur général comme « responsable des décisions opérationnelles ». Celui-ci examine, sur une base globale, les dépenses engagées pour l'allocation des ressources et l'évaluation des performances du Groupe.

Le Groupe exerce ses activités dans un seul secteur, à savoir, la R&D de produits pharmaceutiques en vue de leur commercialisation future.

La quasi-totalité des activités, des actifs, des passifs et des pertes du Groupe sont situés en France. Au 31 mars 2026, les contributions de la Filiale au passif et aux pertes nettes du Groupe étaient inférieures à 10 %, et sa contribution à l'actif du Groupe était de 30,5 % (principalement sous forme de trésorerie et équivalents de trésorerie).

Note 6. Goodwill et test de dépréciation

Le goodwill est lié à l'acquisition de Splicos SAS qui a eu lieu en 2014 (c'est-à-dire avant la date de transition vers les normes IFRS). Cette société a été fusionnée dans le Groupe la même année.

Le goodwill issu de l'acquisition de Splicos SAS correspond à la plateforme technologique « Modulation de la biogenèse / épissage des ARN », dont est issu le candidat-médicament phare du Groupe : ABX464.

Conformément à la norme IAS 36, le goodwill est alloué aux unités génératrices de trésorerie (UGT) à un niveau correspondant aux principaux candidats-médicaments. Ainsi, le goodwill de Splicos SAS est affecté à l'UGT ABX464.

La valeur nette comptable du goodwill de Splicos SAS est de 18 419 milliers d'euros au 31 décembre 2025 et au 31 mars 2026.

Le candidat-médicament ABX464 étant en cours de développement, un échec des essais cliniques ou le refus de l'autorisation de mise sur le marché pourrait entraîner une perte de valeur. Au 31 mars 2026, le Groupe n'a pas décelé d'indice de perte de valeur en lien avec le goodwill et les immobilisations corporelles et incorporelles

Note 7. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de la propriété intellectuelle sous-jacente :

(i) au contrat de collaboration et de licence avec le Centre National de la Recherche Scientifique ("CNRS"), l'Université Montpellier 2 et l'Institut Curie pour lequel le Groupe a effectué un versement partiel de 40 milliers d'euros en septembre 2019 à la suite de l'entrée en phase 2 de l'ABX464.

(ii) aux brevets acquis lors de l'acquisition de Prosynergia pour un montant de 6 529 milliers d'euros. Les brevets ne sont pas encore amortis, tout comme les licences, et sont inclus dans l'UGT ABX464 aux fins des tests de dépréciation.

Les licences et les brevets comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles ne sont pas amortis car ils ne sont pas exploités de la manière prévue par la direction. Par conséquent, et conformément à la norme IAS 36, ces actifs ont été soumis à un test de dépréciation annuel au 31 décembre 2025, qui n'a donné lieu à la comptabilisation d'aucune perte de valeur. Au 31 mars 2026, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié.

(montants en milliers d'euros)	LICENCES	LOGICIELS	BREVETS	TOTAL
VALEURS BRUTES				
AU 1 JANVIER 2025	**120**	**27**	**6 529**	**6 677**
AU 31 MARS 2025	**120**	**27**	**6 529**	**6 677**
AU 31 DÉCEMBRE 2025	**120**	**27**	**6 529**	**6 677**
AU 31 MARS 2026	**120**	**27**	**6 529**	**6 677**

(montants en milliers d'euros)	LICENCES	LOGICIELS	BREVETS	TOTAL
AMORTISSEMENT				
AU 1 JANVIER 2025	**(45)**	**(25)**	**—**	**(70)**
AU 31 MARS 2025	**(45)**	**(25)**	**—**	**(70)**
AU 31 DÉCEMBRE 2025	**(45)**	**(26)**	**—**	**(71)**
AU 31 MARS 2026	**(45)**	**(26)**	**—**	**(71)**

(montants en milliers d'euros)	LICENCES	LOGICIELS	BREVETS	TOTAL
VALEURS COMPTABLES NETTES				
AU 31 MARS 2025	75	2	6 529	6 606
AU 31 DÉCEMBRE 2025	75	2	6 529	6 605
AU 31 MARS 2026	75	1	6 529	6 605

Note 8. Immobilisations corporelles

Les tableaux suivants présentent les variations des immobilisations corporelles, y compris le droit d'utilisation des actifs (ou « DU ») aux 31 mars 2025 et 2026 :

(montants en milliers d'euros)	BÂTIMENTS	ÉQUIPEMENTS	MOBILIER ET MATÉRIEL INFORMATIQUE	TOTAL	DONT DU
VALEURS BRUTES					
AU 1 JANVIER 2025	**2 818**	**513**	**698**	**4 029**	**2 526**
Acquisitions	—	—	25	25	—
Cessions	—	(29)	(5)	(34)	—
Effet des variations des taux de conversion en devises étrangères	(4)	—	(16)	(20)	(21)
AU 31 MARS 2025	**2 814**	**484**	**702**	**4 000**	**2 505**
AU 31 DÉCEMBRE 2025	**3 204**	**463**	**607**	**4 274**	**2 865**
Acquisitions	—	11	44	55	—
Effet des variations des taux de conversion en devises étrangères	8	—	3	11	8
AU 31 MARS 2026	**3 212**	**474**	**654**	**4 340**	**2 874**

(montants en milliers d'euros)	BÂTIMENTS	ÉQUIPEMENTS	MOBILIER ET MATÉRIEL INFORMATIQUE	TOTAL	DONT DU
AMORTISSEMENT					
AU 1 JANVIER 2025	**(613)**	**(419)**	**(332)**	**(1 363)**	**(575)**
Augmentation	(224)	(8)	(34)	(266)	(194)
Cession	—	29	5	34	—
Effet des variations des taux de conversion en devises étrangères	1	—	5	6	2
AU 31 MARS 2025	**(836)**	**(398)**	**(356)**	**(1 590)**	**(767)**
AU 31 DÉCEMBRE 2025	**(1 498)**	**(404)**	**(281)**	**(2 184)**	**(1 302)**
Augmentation	(314)	(8)	(48)	(369)	(280)
Effet des variations des taux de conversion en devises étrangères	(6)	—	1	(4)	(6)
AU 31 MARS 2026	**(1 818)**	**(412)**	**(328)**	**(2 558)**	**(1 587)**

(montants en milliers d'euros)	BÂTIMENTS	ÉQUIPEMENTS	MOBILIER ET MATÉRIEL INFORMATIQUE	TOTAL	DONT DU
VALEURS COMPTABLES NETTES					
AU 31 MARS 2025	2 205	94	366	2 666	1 950
AU 31 DÉCEMBRE 2025	1 706	59	325	2 090	1 563
AU 31 MARS 2026	1 395	62	326	1 783	1 286

Les actifs liés au droit d'utilisation concernent des bâtiments, des véhicules et du mobilier. La valeur nette comptable des actifs liés au droit d'utilisation des bâtiments s'élevait à 1 655 milliers d'euros au 31 mars 2025, 1 473 milliers d'euros au 31 décembre 2025 et à 1 201 milliers d'euros au 31 mars 2026.

Au 31 mars 2026, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié.

Note 9. Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers se décomposent comme suit :

(montants en milliers d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE 2025	AU 31 MARS 2026
AUTRES ACTIFS FINANCIERS		
Avances liées aux contrats avec les CRO	4 665	4 693
Dépôts	693	702
Total autres actifs financiers non courants	**5 358**	**5 395**
Avances liées aux contrats avec les CRO	7 717	7 903
Autres placements à court terme	13 698	14 128
Total autres actifs financiers courants	**21 415**	**22 032**
Autres actifs financiers	**26 772**	**27 426**

Avances liées aux contrats avec les CRO

Ces avances accordées en 2022 pour des études cliniques, d'un montant total non actualisé de 12 187 milliers d'euros, doivent être recouvrées à la fin des études après leur rapprochement final avec les coûts répercutés (« pass-through costs »), qui sont facturés et payés au fur et à mesure de la réalisation des études. Ces avances à long terme ont été évaluées à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, en appliquant des taux d'actualisation allant de 0,19 % à 7,16 %, et sont ensuite évaluées au coût amorti. Le recouvrement des deux premières avances est programmé en 2026.

Au cours du premier semestre 2023, des avances supplémentaires liées à des contrats avec des CRO s'élevant à 1 620 milliers d'euros (montant non actualisé) ont été versées. Ces avances à long terme ont été évaluées à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, en appliquant des taux d'actualisation allant de 7,09 % à 7,59 %, et sont ensuite évaluées au coût amorti.

À la date de comptabilisation initiale, un actif de charges constatées d'avance a été comptabilisé pour la différence entre la valeur nominale et la juste valeur des avances, puis étalé sur la durée des avances, au rythme de la comptabilisation des dépenses de R&D correspondantes (cf. note 10).

En mars 2024, un ordre de modification a été conclu avec le CRO afin d'étendre la portée de l'une des études (ajout d'études sur le traitement de maintenance) et d'en repousser la date de fin à 2029, reportant ainsi de juin 2026 à juin 2029 le recouvrement de l'avance correspondante de 5 538 milliers d'euros. Le Groupe a estimé que cette modification d'actif répondait au critère de décomptabilisation, et a comptabilisé un nouvel actif financier à la juste valeur à cette date, en appliquant un taux d'actualisation de 6,83 %. Dans la mesure où le Groupe considère que ces avances ont été accordées en échange de prix favorables pour les services futurs à recevoir de ses CRO, un actif de charges constatées d'avance a également été comptabilisé pour la différence entre la valeur comptable de l'actif décomptabilisé et la nouvelle juste valeur de l'actif, et réparti sur la durée de l'avance (équivalente à la durée des services à recevoir) de la même manière.

Au 31 mars 2026, les dates de recouvrement de ces avances sont étalées sur la période de 2026 à 2030.

Le risque de crédit lié à ces avances est considéré comme négligeable en raison des notations de crédit des CRO.

Autres placements

Les autres placements incluent des comptes à terme ayant des maturités respectives de 9 et 12 mois et ne répondant pas aux critères de classement en trésorerie et équivalents de trésorerie.

Dépôts

Les dépôts comprennent les montants liés aux contrats de location des bureaux de Paris et de Boston, au Programme ATM, ainsi qu'à d'autres dépôts de garantie.

Note 10. Autres créances et autres actifs

Les autres créances et actifs se décomposent comme suit :

(montants en milliers d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE 2025	AU 31 MARS 2026
AUTRES CRÉANCES ET ACTIFS		
Crédit d'impôt recherche ("CIR")	—	1 139
Charges constatées d'avance	625	581
Total des autres actifs non courants	**625**	**1 720**
Crédit d'impôt recherche ("CIR")	3 196	3 196
Créances de TVA	6 870	7 423
Charges constatées d'avance	2 649	2 958
Créances sociales	429	190
Total des autres créances et actifs courants	**13 144**	**13 766**
Total des autres créances et actifs	**13 769**	**15 486**

Crédit d'impôt recherche (« CIR »)

Le CIR est comptabilisé en Autres produits opérationnels au cours de l'exercice auquel se rapportent les dépenses de recherche éligibles. En juin 2025, le Groupe a reçu le paiement du CIR correspondant à l'exercice 2024, d'un montant de 5 640 milliers d'euros, et s'attend à recevoir au second semestre 2026 le CIR correspondant à l'exercice 2025, d'un montant de 3 196 milliers d'euros. Le CIR supplémentaire de 1 139 milliers d'euros comptabilisé sur la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2026 concerne des dépenses de recherche engagées au cours de cette période.

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance au 31 mars 2026 comprennent celles liées aux contrats conclus avec des CRO pour un montant de 961 milliers d'euros (cf. note 9) ainsi que d'autres charges correspondant à divers fournisseurs pour un montant de 2 577 milliers d'euros.

Note 11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent comme suit :

(montants en milliers d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE 2025	AU 31 MARS 2026
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Équivalents de trésorerie	478 541	448 352
Trésorerie	38 144	29 070
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**516 685**	**477 423**

Les équivalents de trésorerie comprennent principalement des dépôts à court terme et des placements très liquides dans des fonds communs de placement (évalués au coût amorti), ainsi que des placements très liquides dans des fonds communs de placement et des instruments structurés (évalués à la juste valeur par le compte de résultat) libellés en euros et en dollars américains. Le produit de l'Offre a été réinvesti et est inclus dans les équivalents de trésorerie.

Au 31 décembre 2025 et au 31 mars 2026, outre les comptes bancaires du Groupe, la trésorerie comprend des comptes à préavis pour des montants respectifs de 5 744 milliers d'euros et 4 147 milliers d'euros. Ces fonds sont disponibles sur demande dans les 24 heures et sans pénalité.

Au 31 décembre 2025 et au 31 mars 2026, l'impact de la réévaluation dans la monnaie de présentation du Groupe de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus en dollars américains se traduit respectivement par une perte financière nette de 8 639 milliers d'euros et un produit financier net 2 500 milliers d'euros.

Note 12. Actifs et passifs financiers

Le tableau suivant présente les valeurs comptables et les justes valeurs des actifs et des passifs financiers, ainsi que leur niveau dans la hiérarchie des justes valeurs. Les dettes fiscales et sociales étant des passifs non financiers, elles sont exclues des tableaux ci-dessous. Elles sont présentées dans la note 17.2.

			AU 31 DÉCEMBRE 2025		
(montants en milliers d'euros)	MONTANT COMPTABILISÉ DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	JUSTE VALEUR	ACTIFS/ PASSIFS À LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RÉSULTAT	ACTIFS AU COÛT AMORTI	PASSIFS AU COÛT AMORTI
Autres actifs financiers (2)	26 772	27 141	—	27 141	—
Autres créances et actifs (2)	13 769	13 769	—	13 769	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie (1)	516 685	516 685	437 031	79 654	—
Total des actifs financiers	**557 226**	**557 595**	**437 031**	**120 565**	**—**
Passifs financiers - part non courante (4, note 15)	30 790	102 555	—	—	102 555
Passifs financiers - part à court terme (3, Note 15)	1 302	1 302	—	—	1 302
Dettes fournisseurs et autres passifs à court terme (3)	37 552	37 552	—	—	37 552
Total des passifs financiers	**69 644**	**141 409**	**—**	**—**	**141 409**

			AU 31 MARS 2026		
(montants en milliers d'euros)	MONTANT COMPTABILISÉ DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	JUSTE VALEUR	ACTIFS/PASSIFS À LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RÉSULTAT	ACTIFS AU COÛT AMORTI	PASSIFS AU COÛT AMORTI
Autres actifs financiers (2)	27 426	27 444	—	27 444	—
Autres créances et actifs (2)	15 486	15 486	—	15 486	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie (1)	477 423	477 423	410 972	66 451	—
Total des actifs financiers	**520 335**	**520 353**	**410 972**	**109 381**	**—**
Passifs financiers - part non courante (4, note 15)	33 110	104 379	—	—	104 379
Passifs financiers - part à court terme (3, Note 15)	1 101	1 101	—	—	1 101
Dettes fournisseurs et autres passifs à court terme (3)	29 514	29 514	—	—	29 514
Total des passifs financiers	**63 725**	**134 993**	**—**	**—**	**134 993**

(1) La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est déterminée sur la base d'évaluations de niveau 1 et correspond à la valeur de marché des actifs.

(2) La valeur comptable des actifs financiers évalués au coût amorti est considérée comme une estimation raisonnable de leur juste valeur, à l'exception des avances à long terme versées aux CRO, dont la juste valeur est déterminée sur la base d'une évaluation de niveau 3. Elle est estimée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés aux taux du marché, en utilisant des spreads de crédit allant de 34 pb à 131 pb au 31 décembre 2025 et de 42 pb à 145 pb au 31 mars 2026. Au 31 décembre 2025 et au 31 mars 2026, un élargissement du spread de crédit de +100 pb entraînerait des diminutions respectives de la juste valeur des avances de 231 milliers d'euros et 195 milliers d'euros.

(3) La valeur comptable des passifs financiers à court terme évalués au coût amorti, y compris les Dettes fournisseurs et autres passifs à court terme, est considérée comme une estimation raisonnable de la juste valeur.

(4) La juste valeur des certificats de royalties est déterminée sur la base d'évaluations de niveau 3 et est estimée sur la base des modèles et des hypothèses décrits dans la note 15.

Note 13. Capitaux propres

Note 13.1. Capital social émis

Le Groupe gère son capital de manière à assurer la continuité d'exploitation tout en maximisant le rendement pour ses actionnaires en recherchant l'équilibre optimal entre dette et capitaux propres.

Au 31 mars 2026, le capital social du Groupe s'élevait à 793 milliers d'euros, divisé en 79 291 188 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,01 € chacune, entièrement libérées, après prise en compte des différentes augmentations de capital intervenues depuis sa création.

Le capital social ne comprend pas les bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BCE), les bons de souscription d'actions (BSA) et les attributions gratuites d'actions (AGA) qui ont été accordés à certaines personnes physiques, salariés ou non du Groupe, mais qui n'ont pas encore été exercés.

Le Groupe ne détenait aucune de ses propres actions au 31 décembre 2025 ni au 31 mars 2026.

Le nombre d'actions ordinaires en circulation était de 78 536 412 au 31 décembre 2025 et de 79 291 188 au 31 mars 2026.

Note 13.2. Variation du capital social

L'augmentation du capital social pour la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2026 est liée (i) à l'acquisition définitive de 752 236 actions attribuées gratuitement (AGA) et (ii) à l'exercice de 2 540 BCE (cf. note 14), qui ont donné lieu respectivement à l'émission de 752 236 et 2 540 actions ordinaires (soit 754 776 au total) d'une valeur nominale de 0,01 euro par action.

Distribution de dividendes

Le Groupe n'a distribué de dividendes au titre d'aucune des périodes de clôture, ne prévoit pas de verser de dividendes en numéraire sur ses titres de participation dans un avenir prévisible et a l'intention de conserver tous les fonds disponibles et tous les bénéfices futurs pour les utiliser dans l'exploitation et l'expansion de ses activités.

Note 14. Paiements fondés sur des actions

Le Groupe accorde des BCE, des BSA et des attributions gratuites d'actions (ou AGA). Ces plans remplissent les critères permettant de les définir comme « réglés en instruments de capitaux propres » selon la norme IFRS 2. Le Groupe n'a aucune obligation de racheter ces instruments en cas de départ ou si un événement spécifique ne se produit pas.

BCE

Les tableaux suivants résument les données relatives aux BCE :

TYPE	NOMBRE TOTAL DE BCE ÉMIS	NOMBRE DE BCE EN CIRCULA-TION AU 1ER JANVIER 2026	NOMBRE DE BCE ÉMIS	NOMBRE DE BCE CADUCS	NOMBRE DE BCE EXERCÉS	NOMBRE DE BCE EN CIRCULA-TION	NOMBRE DE BCE EXERÇABLES	NOMBRE MAXIMUM D'ACTIONS À ÉMETTRE SI TOUTES LES CONDITIONS SONT REMPLIES
			POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 31 MARS 2026			AU 31 MARS 2026		
Total BCEs	**496 965**	**207 679**	**—**	**—**	**(2 540)**	**205 139**	**120 922**	**205 139**

BSA

Les tableaux suivants résument les données relatives aux BSA :

TYPE	NOMBRE TOTAL DE BSA ÉMIS	NOMBRE DE BCE EN CIRCULA-TION AU 1ER JANVIER 2026	NOMBRE DE BSA ÉMIS	NOMBRE DE BSA CADUCS	NOMBRE DE BSA EXERCÉS	NOMBRE DE BSA EN CIRCULA-TION	NOMBRE DE BSA EXERÇAB LES	NOMBRE MAXIMUM D'ACTIONS À ÉMETTRE SI TOUTES LES CONDITIONS SONT REMPLIES
			POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 31 MARS 2026			AU 31 MARS 2026		
Total BSAs	**510 191**	**253 727**	**23 477**	**—**	**—**	**277 204**	**76 830**	**277 204**

BSA accordés en février 2026

En février 2026, le Groupe a attribué aux membres indépendants de son Conseil d'administration, ainsi qu'à l'un de ses observateurs au Conseil d'administration et conseiller, le droit de souscrire un nombre maximum de 23 477 bons de souscription d'actions (« BSA ») au total, dont l'acquisition des droits est soumise à une condition de service de quatre ans, par tranches de 25 % chacune, acquises le 1er février de chaque année. Les BSA ont été souscrits en février 2026.

La juste valeur des BSA a été déterminée à la date d'attribution par application du modèle Black Scholes, avec les hypothèses suivantes :

TYPE	JUSTE VALEUR DE L'ACTION SOUS-JACENTE	JUSTE VALEUR DU BSA	NOMBRE DE BSA	PRIX DE SOUSCRIPTION	PRIX D'EXERCICE PAR ACTION	TAUX SANS RISQUE	MATURITÉ ESTIMÉE	VOLATILITÉ
BSA-2026-1	99,63 €	[€77,7-€83,2]	23 477	20,23 €	99,63 €	3,77 %	[5,5-7 années]	99,33 %

AGA

Les tableaux suivants résument les données relatives aux AGA ainsi que les hypothèses utilisées pour leur évaluation conformément à la norme IFRS 2 — *Paiements fondés sur des actions*:

TYPE	NOMBRE TOTAL D'AGAs ÉMISES	NOMBRE DE BCE EN CIRCULA-TION AU 1ER JANVIER 2026	NOMBRE D'AGAs ÉMISES	NOMBRE D'AGAs CADUQUES	NOMBRE D'AGAs ACQUISES	NOMBRE D'AGAs EN CIRCULATION
			POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 31 MARS 2026			AU 31 MARS 2026
Total AGAs	**11 171 743**	**8 395 678**	**460 845**	**(21 000)**	**(752 236)**	**8 083 287**

TYPE	JUSTE VALEUR DE L'ACTION SOUS-JACENTE	JUSTE VALEUR DE L'AGA	MATURITÉ	VOLATILITÉ	TAUX SANS RISQUE
AGA-2026-1	95,50 €	95,50 €	N/A	N/A	N/A
AGA-2026-2	106,00 €	106,00 €	N/A	N/A	N/A
AGA-2026-3	106,00 €	106,00 €	N/A	N/A	N/A

Attributions gratuites d'action en février et mars 2026

En février et mars 2026, certains dirigeants et salariés du Groupe se sont vu attribuer gratuitement 47 500 actions (plan AGA 2026-1), 294 476 actions (plan AGA 2026-2), 1 619 actions (plan 2026-3), au total, dont l'acquisition des droits est soumise à la condition de service suivante : acquisition de 50 % des AGA à l'issue d'une période de deux ans à compter de la date d'attribution, 25 % à l'issue d'une période de trois ans à compter de la date d'attribution et 25 % à l'issue d'une période de quatre ans à compter de la date d'attribution.

Accélération des plans d'AGA en mars 2026

Compte tenu du départ de M. Didier Scherrer de son poste de directeur scientifique, le Groupe a conclu avec lui un protocole d'accord transactionnel aux termes duquel (i) le Groupe a renoncé à la condition de présence pour 77 050 actions attribuées gratuitement à M. Scherrer précédemment, (ii) le Groupe a renoncé à la condition de présence pour 40 200 actions attribuées gratuitement supplémentaires, sous réserve de conditions de performance spécifiques, et (iii) les 217 750 actions restantes attribuées gratuitement à M. Scherrer sont devenues caduques.

En conséquence des clauses (i) et (ii), le Groupe a comptabilisé une charge égale à la juste valeur de ces 117 250 AGA (évaluée au 5 mars 2026), soit 11 619 milliers d'euros, au cours de la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2026 (l'acquisition accélérée des droits à la suite de la conclusion du protocole d'accord transactionnel a été comptabilisée comme une nouvelle attribution selon la norme IFRS 2; les AGA initialement attribuées ayant été annulées et la charge correspondante reprise au 31 décembre 2025).

Ventilation des charges de rémunération comptabilisées pour les périodes de trois et neuf mois prenant fin au 31 mars 2025 et 2026:

TYPE (En milliers d'euros)	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 31 MARS 2025	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 31 MARS 2026
BCE	—	—
BSA	(65)	(149)
AGA	(4 623)	(22 461)
Charges sociales liées aux AGA	(683)	1 209
Total	**(5 372)**	**(21 401)**

L'augmentation des charges liées aux AGA pour la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2026 s'explique par une charge de 11 619 milliers d'euros au titre de l'acquisition accélérée des droits sur certains plans d'AGA par l'ancien directeur scientifique du Groupe (voir ci-dessus), ainsi que par l'impact des plans attribués en 2025.

Le montant débiteur des charges sociales liées aux AGA (et des provisions associées) pour la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2026 s'explique par des reprises de provisions non utilisées s'élevant à 3 394 milliers d'euros (cf note 17.3) liées à (i) la baisse du cours des actions sous-jacentes sur la période, et dans une moindre mesure, aux (ii) plans devenus caducs à la suite du départ de salariés et à des changements d'estimation concernant l'atteinte de conditions de performance. Le montant des reprises de provisions non utilisées est partiellement compensé par les

charges sociales comptabilisées au titre des 77 050 AGA attribuées à l'ancien directeur scientifique du Groupe, dont l'acquisition définitive a eu lieu de 5 mars 2026 pour un montant de 2 256 milliers d'euros.

Les variations des provisions pour charges sociales liées aux AGA sont présentées dans la note 17.3.

Note 15. Passifs financiers

Les passifs financiers se décomposent de la manière suivante :

u (montants en milliers d'euros)

PASSIFS FINANCIERS	AU 31 DÉCEMBRE 2025	AU 31 MARS 2026
Dettes de location	554	346
Emprunts	**554**	**346**
Certificats de royalties	30 237	32 764
Autres passifs financiers	**30 237**	**32 764**
Total des passifs financiers non courants	**30 790**	**33 110**
Dettes de location	1 302	1 101
Emprunts	**1 302**	**1 101**
Total des passifs financiers courants	**1 302**	**1 101**
Total des passifs financiers	**32 093**	**34 210**

Note 15.1. Financement par emprunt structuré auprès de Kreos / Claret souscrit en août 2023 – « Financement Kreos / Claret »

Le financement Kreos / Claret consiste en trois tranches de 25 000 milliers d'euros chacune en valeur nominale totale (les OCABSA convertibles et les deuxième et troisième tranches d'obligations non convertibles, respectivement les « tranches A, B et C ») ainsi qu'en une Indemnité de rendement minimum au profit des détenteurs d'obligations.

En plus des OCABSA Kreos / Claret, le Groupe a émis des bons de souscription d'actions (les « BSA tranches A-B » et les « BSA tranche C »), donnant à Kreos et Claret le droit de souscrire respectivement jusqu'à 214 198 et 405 832 actions ordinaires.

Les OCABSA sont des instruments composés, répartis entre (i) une composante « dette » (évaluée par la suite au coût amorti) et (ii) une composante « capitaux propres » correspondant à l'option de conversion et aux OCABSA attachées.

Les OCABSA sont considérés comme une composante intégrée des obligations plutôt que comme un instrument financier distinct et séparé.

Les deuxième et troisième tranches du Financement Kreos / Claret sont des instruments hybrides, répartis entre (i) des contrats de dette hôtes comptabilisés au coût amorti et (ii) des dérivés incorporés séparés, comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat, correspondant aux Indemnités de rendement minimum et aux options de remboursement anticipé (la juste valeur de ces dernières étant jugée négligeable à l'émission et aux dates de clôture ultérieures).

Comme les bons de souscription d'actions A-B et C (les BSA Kreos / Claret) sont contractuellement transférables séparément des obligations et sont remboursables en un nombre variable d'actions ordinaires du Groupe, ils sont classés comme des passifs financiers dérivés autonomes.

Les conditions détaillées et le traitement comptable de ces instruments sont présentés dans la note 15.1 aux États financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2025 qui accompagnent le Rapport annuel du Groupe.

Règlement des dettes

Le 6 août 2025, Kreos Capital VII (UK) Limited a converti sa part de la tranche A du financement Kreos / Claret (les OCABSA Kreos / Claret), ce qui a donné lieu à l'émission de 785 389 actions ordinaires et à une augmentation de capital de 16 058 milliers d'euros.

Le 30 juillet 2025, Kreos Capital VII Aggregator SCSp a décidé d'exercer son option sur les bons de souscription d'actions en sa possession, sans versement en numéraire (les BSA des tranches A-B et ceux de la tranche C). Cette opération a été mise en œuvre par le biais du rachat par le Groupe de 94 117 BSA des tranches A-B et C, de l'émission de 319 251 actions ordinaires du Groupe, ainsi que d'une augmentation de capital de 19 570 milliers d'euros.

Le 28 août 2025, Claret European Growth Capital Fund III SCSp a exercé ses bons de souscription (BSA de la tranche A-B et BSA de la tranche C) sur 206 662 actions ordinaires du Groupe, ce qui a donné lieu à une augmentation de capital de 14 198 milliers d'euros.

En août 2025, à la suite (i) des remboursements du principal et des intérêts effectués jusqu'à cette date dans le cadre du financement Kreos / Claret, (ii) de l'exercice des BSA des tranches A-B et C et (iii) de la conversion des OCABSA Kreos, les liquidités ainsi générées ont permis de remplir le critère de rendement minimum dû aux détenteurs d'obligations Kreos / Claret. Par conséquent, aucun paiement supplémentaire n'étant dû par le Groupe au titre de l'Indemnité de rendement minimum Kreos / Claret, les dérivés de cette indemnité ont été décomptabilisés, ce qui s'est traduit par un bénéfice financier de 3 620 milliers d'euros.

Le 25 novembre 2025, Claret European Growth Capital Fund III SCSp a converti sa part de la tranche A du financement Kreos / Claret (les OCABSA Claret), ce qui a donné lieu à l'émission de 392 695 actions ordinaires du Groupe et à une augmentation de capital de 8 296 milliers d'euros.

Le 28 novembre 2025, le Groupe a informé les détenteurs d'obligations de son intention de procéder par anticipation au remboursement intégral des soldes restant dus au titre des Tranches B et C du financement Kreos / Claret. L'opération a été réalisée le 23 décembre 2025. Le montant total versé par le Groupe à cette date s'élevait à 33 823 milliers d'euros et était composé :

- du principal restant dû de 29 903 milliers d'euros, dont a été déduit le montant de l'acompte de 1 081 milliers d'euros versé initialement par le Groupe à Kreos et Claret ;
- des intérêts futurs actualisés à un taux d'actualisation de 4 % conformément aux conditions de l'option de remboursement anticipé, pour un montant de 2 001 milliers d'euros; et
- des frais de sortie pour fin de prêt de 3 000 milliers d'euros.

A la suite de ces opérations, le Groupe ne détient plus aucune dette liée au Financement Kreos / Claret.

Note 15.2. Emprunt obligataire convertible Heights

L'emprunt obligataire convertible Heights se compose (i) d'un instrument de dette hôte et (ii) d'options de conversion et de règlement représentant des dérivés incorporés. L'ensemble de l'instrument est évalué à la JVCR à chaque date de clôture.

À l'origine, il y avait un écart de 2 359 milliers d'euros entre la juste valeur de l'emprunt obligataire convertible Heights et le produit de l'émission.

Dans la mesure où la méthode d'évaluation de la juste valeur de l'instrument ne repose pas uniquement sur des données de marché observables,la valeur nette comptable a été ajustée de manière à différer la reconnaissance au compte de résultat de l'écart entre l'évaluation à la juste valeur et le prix de la transaction.

Le gain du premier jour est donc comptabilisé dans les produits financiers de façon linéaire sur la durée de l'instrument.

Les 23 et 30 juillet 2025, les détenteurs d'obligations ont demandé la conversion de respectivement 150 et 200 obligations convertibles (correspondant à la totalité du montant en principal restant dû d'environ 21,9 millions d'euros) en 920 377 nouvelles actions ordinaires du Groupe à un prix de conversion de 23,7674 euros par action ordinaire (cf. note 3.1 « Conversion de l'emprunt obligataire convertible Heights – juillet-août 2025 »).

À ces dates, la juste valeur des obligations converties de 53 921 milliers d'euros a été reclassée des passifs financiers aux capitaux propres. Aux dates de conversion, du fait de la levée de l'option de vente par les détenteurs, les justes valeurs des obligations Heights sont réputées égales aux cours de marché des actions émises.

À la suite de la décomptabilisation des obligations Heights, le gain du premier jour a été entièrement amorti, ce qui s'est traduit par un produit financier de 1 262 milliers d'euros, comptabilisé en juillet 2025.

Note 15.3. Prêt garanti par l'État – « PGE »

Au cours du quatrième trimestre 2025, le Groupe a remboursé intégralement le capital restant dû du PGE, d'un montant de 1 264 milliers d'euros.

Note 15.4. Dettes de location

Les variations des dettes de location sont présentées ci-dessous :

(montants en milliers d'euros)	DETTES DE LOCATION
AU 1 JANVIER 2025	**2 363**
(+) Augmentation	—
(-) Diminution	(241)
AU 31 MARS 2025	**2 122**

AU 31 DÉCEMBRE 2025	**1 856**
(+) Augmentation	—
(-) Diminution	(409)
AU 31 MARS 2026	**1 447**

Les dettes de location concernent principalement le siège du Groupe à Paris occupé depuis mai 2024, les bureaux de Boston occupés depuis novembre 2023 et les bureaux de Montpellier occupés depuis avril 2024 (cf. note 8).

Au 31 décembre 2025 et au 31 mars 2026, la dette de location du siège de Paris et des bureaux de Boston représentait respectivement 70 % et 74% de la dette locative totale.

Les charges de location liées aux contrats pour lesquels un passif de location et un actif de droit d'utilisation sont comptabilisés conformément à la norme IFRS 16 se sont élevées respectivement à 219 milliers d'euros et 301 milliers d'euros pour les périodes de trois mois prenant fin respectivement aux 31 mars 2025 et 2026. Elles ont été comptabilisées pour (i) 194 milliers d'euros et 280 milliers d'euros en tant que charges d'amortissement et pour (ii) 19 milliers d'euros et 13 milliers d'euros en tant que charges d'intérêts, pour les périodes de trois mois prenant fin respectivement aux 31 mars 2025 et 2026.

Les charges de location liées aux baux à court terme et aux actifs de faible valeur ne sont pas incluses dans l'évaluation de la dette de location et s'élèvent respectivement à 87 milliers d'euros et 1 millier d'euros pour les périodes de trois mois prenant fin respectivement aux 31 mars 2025 et 2026.

Note 15.5. Certificats de royalties

Les certificats de royalties sont évalués au coût amorti par la méthode du TIE.

Au 31 mars 2026, l'utilisation des mêmes hypothèses de flux de trésorerie futurs liés aux certificats de royalties, avec une augmentation de 5 points de la POS et de +5 % du taux de pénétration maximal (scénario le plus favorable) entraînerait des variations respectives de la valeur comptable des certificats de royalties de +1 853 milliers d'euros et +2 882 milliers d'euros. L'utilisation des mêmes hypothèses, avec une diminution de -5 % de la POS et de -5 % du taux de pénétration maximal (scénario le moins favorable) entraînerait des variations respectives de la valeur comptable des certificats de royalties de -1 853 milliers d'euros et -4 416 milliers d'euros.

Juste valeur

La juste valeur des certificats de royalties est basée sur la valeur actuelle nette des royalties, qui dépend des hypothèses retenues par le Groupe concernant la probabilité de succès de ses études cliniques (« POS »), le budget de commercialisation d'obefazimod (« pénétration maximale ») et le taux d'actualisation. Au 31 décembre 2025 et au 31 mars 2026, la juste valeur s'élevait respectivement à 102 001 milliers d'euros et 104 032 milliers d'euros.
La Direction s'est assurée que le taux d'actualisation de 7,5 % utilisé est raisonnable au regard du profil de risque spécifique des certificats de royalties.

Au 31 décembre 2025, l'utilisation des mêmes hypothèses, avec une augmentation de +5 % de la POS, de +5 % du taux de pénétration maximal (scénario le plus favorable) et de +1 % du CMPC entraînerait des variations respectives de la juste valeur des certificats de royalties de +5 810 milliers d'euros, +2 830 milliers d'euros et -4 940 milliers d'euros. L'utilisation des mêmes hypothèses, avec une diminution de -5 % de la POS, de -5 % du taux de pénétration maximal (scénario le moins favorable) et de -1 % du CMPC entraînerait des variations respectives de la juste valeur des certificats de royalties de -5 810 milliers d'euros, -5 590 milliers d'euros et +5 251 milliers d'euros.

Au 31 mars 2026, l'utilisation des mêmes hypothèses, avec une augmentation de +5 points de la POS, de +5 % du taux de pénétration maximal (scénario le plus favorable) et de +1 % du taux d'actualisation, entraînerait des variations respectives de la juste valeur des certificats de royalties de +5 920 milliers d'euros, +2 952 milliers d'euros et -4 786 milliers d'euros. L'utilisation des mêmes hypothèses, avec une diminution de -5 % de la POS, de -5 % du taux de pénétration maximal (scénario le moins favorable) et de -1 % du taux d'actualisation entraînerait des variations respectives de la juste valeur des certificats de royalties de -5 920 milliers d'euros, -5 557 milliers d'euros et +5 078 milliers d'euros.

Les certificats de royalties ont été rachetés par le Groupe le 7 mai 2026 pour un prix total de 76 466 milliers d'euros, payée en numéraire et en ADS, et ont été ensuite annulés (cf. note 3.3).

Note 15.6. Variation des passifs financiers

Les variations des passifs financiers, à l'exclusion des instruments dérivés, sont présentées ci-dessous aux 31 mars 2025 et 2026:

(Montants en milliers d'euros)

PASSIFS FINANCIERS (hors instruments dérivés)	Emprunt obligataire convertible Kreos/Claret (OCABSA)	Emprunts obligataires Kreos / Claret	Emprunt obligataire convertible Heights	PGE	Dettes de location	Certificats de royalties	Total
AU 1 JANVIER 2025	**23 370**	**46 401**	**21 574**	**2 488**	**2 363**	**13 023**	**109 218**
Produits	—	—	—	—	—	—	—
Remboursements	—	(3 705)	(2 188)	—	(230)	—	(6 122)
Intérêts payés	(563)	(1 019)	(361)	—	(19)	—	(1 962)
Variations sans effets de trésorerie : (gain)/perte lors de la comptabilisation ou de la décomptabilisation	—	—	(147)	—	—	—	(147)
Variations sans effet de trésorerie : charges d'intérêts et autres	1 012	2 155	344	22	19	983	4 535
Variations sans effet de trésorerie : autres réévaluations de la juste valeur	—	—	1 051	—	—	—	1 051
Variations sans effet de trésorerie : effet de la variation des taux de change	—	—	—	—	(11)	—	(11)
AU 31 MARS 2025	**23 819**	**43 832**	**20 273**	**2 510**	**2 122**	**14 006**	**106 563**
AU 31 DÉCEMBRE 2025	**—**	**—**	**—**	**—**	**1 856**	**30 237**	**32 093**
Remboursements	—	—	—	—	(412)	—	(412)
Intérêts payés	—	—	—	—	(13)	—	(13)
Variations sans effet de trésorerie : charges d'intérêts et autres	—	—	—	—	13	2 527	2 540
Variations sans effet de trésorerie : effet de la variation des taux de change	—	—	—	—	3	—	3
AU 31 MARS 2026	**—**	**—**	**—**	**—**	**1 447**	**32 764**	**34 210**

Note 15.7. Variation instruments dérivés

Les variations des instruments dérivés sont présentées ci-dessous:

(En milliers d'euros) PASSIFS FINANCIERS DERIVES	Kreos/Claret BSA	Indemnités de rendement minimum Kreos / Claret	Total
AU 1 JANVIER 2025	**1 166**	**3 620**	**4 786**
(+) Augmentation de la juste valeur	—	175	175
(-) Diminution de la juste valeur	(145)	—	(145)
AU 31 MARS 2025	**1 021**	**3 795**	**4 816**
AU 31 DÉCEMBRE 2025	**—**	**—**	**—**
(+) Augmentation de la juste valeur	—	—	—
(-) Diminution de la juste valeur	—	—	—
(-) Rachats	—	—	—
(-) Exercices	—	—	—
AU 31 MARS 2026	**—**	**—**	**—**

Les conditions détaillées de ces instruments et leur traitement comptable sont présentés dans les notes 15.1 et 15.2 aux présents états financiers, ainsi que dans les notes 15.1 et 15.2 aux états financiers consolidés annuels du Groupe au 31 décembre 2025 qui accompagnent le rapport annuel.

Note 15.8. Ventilation des passifs financiers par échéance

Les tableaux ci-après présentent les maturités contractuelles résiduelles des passifs financiers au 31 décembre 2025 et au 31 mars 2026. Les montants sont bruts, non actualisés et incluent les paiements d'intérêts contractuels.

(En milliers d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE 2025					
PASSIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS	MONTANT BRUT	FLUX DE TRÉSORERIE CONTRACTUELS	MOINS DE 1 AN	DE 1 À 2 ANS	DE 2 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Certificats de royalties (1)	30 237	—	—	—	—	—
Dettes de location	1 856	1 906	1 340	450	116	—
Total des passifs financiers	**32 093**	**1 906**	**1 340**	**450**	**116**	**—**

(En milliers d'euros)	AU 31 MARS 2026					
PASSIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS	MONTANT BRUT	FLUX DE TRÉSORERIE CONTRACTUELS	MOINS DE 1 AN	DE 1 À 2 ANS	DE 2 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Certificats de royalties (1)	32 764	—	—	—	—	—
Dettes de location	1 447	1 482	1 127	250	104	—
Total des passifs financiers	**34 210**	**1 482**	**1 127**	**250**	**104**	**—**

(1) Les flux de trésorerie contractuels indiqués dans les tableaux ci-dessus ne comprennent pas les futurs paiements éventuels liés aux certificats de royalties, qui s'élèvent à 2 % des ventes nettes futures d'obefazimod (dans le monde entier et pour toutes les indications). Le montant pouvant être payé au titre des certificats de royalties est plafonné à

172,1 millions d'euros au total. Après leur rachat par le Groupe le 7 mai 2026, les certificats de royalties ont été annulés (cf. note 3.3).

Note 16. Engagements de retraite

Les engagements de retraite correspondent au passif au titre des régimes à prestations définies, évalué sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable, à savoir la convention collective de l'industrie pharmaceutique française. Cet engagement ne s'applique qu'aux salariés soumis au droit français. Les salariés aux États-Unis bénéficient de régimes à cotisations définies (401(k)).

Note 17. Dettes et autres passifs courants

Note 17.1. Dettes fournisseurs et autres passifs courants

Les dettes fournisseurs et les autres passifs courants se décomposent comme suit :

(En milliers d'euros)

DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES PASSIFS COURANTS	AU 31 DÉCEMBRE 2025	AU 31 MARS 2026
Dettes fournisseurs	23 388	9 961
Factures à recevoir	14 159	19 553
Autres	4	—
Dettes fournisseurs et autres passifs courants	**37 552**	**29 514**

La diminution des dettes fournisseurs au 31 mars 2026 par rapport au 31 décembre 2025 s'explique principalement par la baisse de l'activité sur l'essai clinique ABTECT, les principales étapes des essais cliniques de phase 3 ayant été franchies en 2025.

Note 17.2. Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales sont présentées ci-dessous :

(En milliers d'euros)

DETTES FISCALES ET SOCIALES	AS OF DECEMBER 31, 2025	AS OF MARCH 31, 2026
Dettes liées au personnel	4 816	2 130
Charges sociales et autres	2 304	11 199
Autres impôts et paiements connexes	17	164
DETTES FISCALES ET SOCIALES	**7 137**	**13 493**

La diminution du poste « Dettes liées au personnel » au 31 mars 2026 est principalement due aux charges à payer au titre des primes de fin d'année.

L'augmentation du poste « Charges sociales et autres » au 31 mars 2026 est principalement liée aux cotisations sociales devenues exigibles sur les AGA définitivement acquises, qui sont calculées sur la base du cours de l'action à la date d'acquisition définitive (cf. note 14).

Note 17.3. Provisions

Les provisions sont présentées ci-dessous :

(En milliers d'euros)	IMPÔTS ET CONTRIBUTION EMPLOYEUR SUR AGA	AUTRES PROVISIONS	TOTAL
AU 31 DÉCEMBRE 2025	**45 185**	**694**	**45 879**
Dotations	—	70	70
Reprises de provisions utilisées	(8 325)	(563)	(8 888)
Reprises de provisions non utilisées	(3 394)	(51)	(3 445)
AU 31 MARS 2026	**33 467**	**150**	**33 616**
Non courant	15 471	20	15 491
Courant	17 995	130	18 125

Les provisions du Groupe au 31 mars 2026 sont principalement composées des cotisations sociales patronales et impôts liés aux AGA. Les mouvements enregistrés au cours de cette période sont les suivants :

- Le montant au poste « Provisions utilisées » correspond aux cotisations sociales devenues exigibles sur les AGA définitivement acquises;
- Le montant au poste « Reprises de provisions non utilisées » correspond à (i) la baisse du cours de bourse du Groupe sur la période, et dans une moindre mesure, aux (ii) plans devenus caducs à la suite du départ de salariés et à des changements d'estimation concernant l'atteinte de conditions de performance. Le montant est présenté net des charges comptabilisées au titre des services rendus par les bénéficiaires au cours de la période au titre des plans d'AGA concernés.

Les autres provisions concernent principalement des litiges liés à l'emploi ou d'autres litiges mineurs.

Note 18. Produits opérationnels

Les produits opérationnels se décomposent comme suit :

(En milliers d'euros) PRODUITS OPÉRATIONNELS	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 31 MARS 2025	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 31 MARS 2026
Crédit d'impôt recherche ("CIR")	970	1 139
Commissions de dépositaire	24	205
Total des produits opérationnels	**994**	**1 344**

Crédit d'impôt recherche (« CIR »)

Le Groupe mène des projets de recherche et développement. À ce titre, il a bénéficié d'un CIR d'un montant respectif de 970 milliers d'euros et 1 139 milliers d'euros pour les périodes de trois mois prenant fin aux 31 mars 2025 et 2026.

Commissions de service de dépositaire

Ce poste comprend les frais d'émission, d'annulation et de service de dépositaire prélevées auprès des détenteurs d'ADS par Citibank, qui agit en tant que dépositaire exclusif du Groupe pour ses ADS cotés en bourse. Dans le cadre du contrat de dépositaire conclu entre Citibank et le Groupe, ce dernier est en droit de recevoir une partie des commissions susmentionnées prélevées par Citibank.

Note 19. Charges opérationnelles

Note 19.1. Commercialisation et marketing

(En milliers d'euros)

FRAIS DE COMMERCIALISATION ET DE MARKETING	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 31 MARS 2025	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 31 MARS 2026
Frais de personnel	474	1 007
Frais de conseil et honoraires professionnels	218	666
Autres frais de commercialisation et marketing	168	75
Frais de commercialisation et marketing	**860**	**1 748**

La hausse des frais de personnel de commercialisation et de marketing pour la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2026 par rapport au 31 mars 2025 s'explique principalement par l'augmentation des coûts liés à la préparation des futurs efforts de commercialisation et de marketing d'obefazimod aux États-Unis.

Note 19.2. Recherche et développement

Les frais de recherche et développement se décomposent de la manière suivante :

(En milliers d'euros)

FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 31 MARS 2025	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 31 MARS 2026
Sous-traitance, études et recherche	29 153	19 795
Frais de personnel	5 368	24 395
Frais de conseil et honoraires professionnels	3 981	4 026
Frais de propriété intellectuelle	239	431
Autres frais de recherche et développement	560	896
Frais de recherche et développement	**39 301**	**49 542**

La hausse des frais de recherche et développement pour la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2026 par rapport au 31 mars 2025 est principalement due à une augmentation des frais de personnel, elle-même imputable en grande partie à la charge comptabilisée au titre de l'acquisition accélérée des droits sur certains plans d'AGA par l'ancien directeur scientifique du Groupe (cf. note 14) ainsi qu'à l'impact des plans de rémunération fondée sur des actions attribués en 2025. Cette augmentation est partiellement compensée par une baisse de frais de sous-traitance, études et recherches liés au programme sur la RCH, qui s'explique par la baisse de l'activité sur le programme ABTECT, les principales étapes des essais cliniques de phase 3 ayant été franchies en 2025.

Note 19.3. Frais généraux et administratifs

(En milliers d'euros)

FRAIS GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 31 MARS 2025	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 31 MARS 2026
Frais de personnel	5 059	1 640
Frais de conseil et honoraires professionnels	1 935	3 344
Autres frais généraux et administratifs	1 039	1 299
Frais généraux et administratifs	**8 033**	**6 283**

La diminution des frais généraux et administratifs pour la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2026 est principalement due à une diminution des frais de personnel, elle-même imputable à la baisse (de 3 476 milliers d'euros) des cotisations sociales patronales et des impôts sur les AGA résultant principalement (i) de la baisse du cours de l'action du Groupe au cours du premier trimestre 2026 et, dans une moindre mesure, (ii) des plans devenus caducs

à la suite du départ de salariés et à des changements d'estimation concernant l'atteinte de conditions d'acquisition (cf. notes 14 et 17.3).

La diminution est partiellement compensée par une augmentation des frais de conseil et honoraires professionnels, qui s'explique par une hausse des coûts liés à la mise en place de l'infrastructure nécessaire pour soutenir la croissance future des activités du Groupe, ainsi que par une augmentation des autres frais généraux et administratifs.

Note 20. Effectif

L'effectif moyen du Groupe au cours des périodes prenant fin aux 31 mars 2025 et 2026 était le suivant :

EFFECTIF	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 31 MARS 2025	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 31 MARS 2026
France	42	45
États-Unis	27	35
Total	**69**	**80**

Note 21. Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

(En milliers d'euros)

RÉSULTAT FINANCIER	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 31 MARS 2025	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 31 MARS 2026
Intérêts sur les emprunts obligataires	(2 155)	—
Intérêts sur les emprunts obligataires convertibles	(1 356)	—
Intérêts sur PGE	(22)	—
Intérêts sur les certificats de royalties	(983)	(2 527)
Intérêts sur les dettes de location	(19)	(13)
(Augmentation) / diminution de la juste valeur des passifs financiers dérivés	(175)	—
Augmentation / (diminution) des autres passifs financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat	(1 051)	—
Pertes de change sur devise étrangère	(954)	(2 223)
Autres	(6)	(6)
Charges financières	**(6 723)**	**(4 769)**
Produits d'intérêts	859	644
(Augmentation) / diminution de la juste valeur des passifs financiers dérivés	145	—
Augmentation / (diminution) des autres passifs (actifs) évalués à la juste valeur par le compte de résultat	—	3 274
Effet de la désactualisation des avances versées aux CRO	233	125
Gain sur comptabilisation de passifs financiers	147	—
Gains de change sur devise étrangère	80	8 715
Autres produits financiers	88	—
Produits financiers	**1 552**	**12 759**
Résultat financier	**(5 170)**	**7 989**

Charges financières

Les intérêts sur les emprunts obligataires comprennent les intérêts sur les tranches B et C du financement Kreos / Claret (obligations non convertibles), tirées respectivement en mars et juin 2024 et remboursées en décembre 2025 (cf. note 15.1).

Les intérêts sur les emprunts obligataires convertibles pour la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2025 correspondent aux intérêts des OCABSA Kreos / Claret (tranche A) et de l'emprunt obligataire Heights, converti en actions ordinaires du Groupe au cours du second semestre 2025 (cf. notes 15.1 et 15.2).

Les intérêts sur les certificats de royalties sont détaillés dans les notes 15.5 et 15.7.

Les augmentations et diminutions de la juste valeur des dérivés au cours de la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2025 concernent les BSA Kreos / Claret et l'indemnité de rendement minimum (MRI) Kreos / Claret et sont détaillées dans les notes 15.1, 15.2 et 15.7.

L'augmentation des autres passifs évalués à la JVCR concerne principalement l'emprunt obligataire Heights pour la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2025 (cf. note 15.2).

Les pertes de change pour la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2025 sont liées à la conversion dans la monnaie de présentation du Groupe de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus en dollars américains au 31 mars 2025, ayant pour conséquence une perte de 447 milliers d'euros, et à d'autres pertes réalisées et non réalisées résultant d'opérations de change.

Les pertes de change pour la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2026 sont liées à une dette intragroupe avec la Filiale libellée en dollars U.S., dont le règlement a provoqué une perte nette de 1 835 milliers d'euros, ainsi qu'à d'autres pertes réalisées et non réalisées résultant d'opérations de change (cf. note 11).

Produits financiers

Les produits d'intérêts sont principalement liés au placement de certains produits en équivalents de trésorerie et à d'autres investissements évalués au coût amorti, tandis que l'augmentation des actifs évalués à la JVCR est principalement liée au placement de certains produits en équivalents de trésorerie évalués à la JVCR. Ces produits sont principalement issus (i) de l'introduction en bourse du Groupe sur le Nasdaq Global Market et du placement privé européen concomitant en octobre 2023, (ii) des Financements Kreos / Claret et Heights et (iii) de l'Offre publique du Groupe en juillet 2025 (cf. note 11).

Les gains de change pour la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2026 sont liés à (i) la réévaluation du compte courant intragroupe détenu avec la Filiale en dollars américains, générant un gain net de 5 912 milliers d'euros, et à (ii) la conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus en dollars américains dans la monnaie fonctionnelle du Groupe au 31 mars 2026, générant un gain net de 2 500 milliers d'euros (cf. note 11) et à (iii) d'autres gains réalisés et non réalisés résultant d'opérations de change.

Note 22. Impôt sur le résultat

Le Groupe a subi des pertes fiscales au cours de la période actuelle et des exercices précédents. Étant donné que le recouvrement de ces pertes fiscales n'est pas considéré comme probable au cours des périodes ultérieures en raison des incertitudes inhérentes aux activités du Groupe, ce dernier n'a pas comptabilisé d'actifs d'impôts différés au-delà des passifs d'impôts différés résultant de la même entité imposable, du même régime fiscal et d'un calendrier de reprise cohérent, après prise en compte, le cas échéant, des limitations applicables à l'utilisation des pertes fiscales déductibles reportées des périodes antérieures en vertu de la législation fiscale française et américaine.

Pour la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2026, le Groupe a utilisé le taux d'imposition effectif de la période intermédiaire, qui constitue la meilleure estimation disponible du taux d'imposition effectif annuel à cette date.

Au 31 mars 2026, la différence liée aux certificats de royalties entre (i) le montant déjà considéré comme déductible du résultat imposable du Groupe au 31 mars 2026 (sur la base de la juste valeur des certificats moins leur prix de souscription) et (ii) le montant du passif financier correspondant comptabilisé dans les états de la situation financière à cette date (évalué au coût amorti en appliquant le taux d'intérêt effectif initial), se traduit par un passif d'impôt différé de 17 383 milliers d'euros.

Au 31 mars 2026, le Groupe a réévalué la date de reprise prévue des différences temporelles imposables et déductibles existant à la date de clôture. Le calendrier de reprise de la différence imposable relative aux certificats de

royalties a été estimé sur la base des mêmes hypothèses en matière de flux de trésorerie et de taux d'actualisation que celles utilisées pour calculer la juste valeur de ces certificats au 31 mars 2026 (cf. note 15.5).

Sur la base de cette évaluation, selon l'hypothèse de recouvrabilité susmentionnée et après prise en compte des limitations relatives à l'utilisation des déficits fiscaux reportables en France, le Groupe a déterminé qu'un actif d'impôt différé d'un montant de 11 307 milliers d'euros pouvait être comptabilisé, car il est prévu de reprendre les différences temporelles déductibles et les déficits reportés correspondants et de les utiliser pour compenser de futures différences temporelles imposables au cours des mêmes périodes dans cette juridiction.

En conséquence, la position nette du Groupe en matière d'impôt différé au 31 mars 2026 est un passif de 6 076 milliers d'euros, lié aux certificats de royalties.

Note 23. Résultat par action

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation sur la période.

Le résultat par action dilué est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation afin de tenir compte de la conversion de toutes les actions ordinaires dilutives potentielles.

(En milliers d'euros, sauf les données relatives aux actions)

RÉSULTAT PAR ACTION DE BASE ET DILUÉ	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 31 MARS 2025	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 31 MARS 2026
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	63 378 911	78 958 563
Perte nette de la période	(52 370)	(48 468)
Perte par action de base et diluée (€/action)	**(0,83)**	**(0,61)**

Les résultats nets des périodes de trois mois prenant fin aux 31 mars 2025 et 2026 étant des pertes, les instruments potentiellement dilutifs (BCE, BSA, AGA, OCABSA, BSA Kreos/Claret et emprunt obligataire Heights) ont été exclus du calcul du nombre moyen pondéré d'actions en circulation diluées, car ces instruments ont un effet antidilutif. Par conséquent, le résultat par action dilué est identique au résultat par action de base.

Note 24. Parties liées

Au cours de la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2026, le Groupe n'a engagé aucune nouvelle transaction avec ses parties liées, à l'exception des plans de rémunération fondée sur des actions (cf. note 14).

Note 25. Engagements hors bilan donnés et passifs éventuels

Au cours de la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2026, le Groupe n'a pas pris d'engagement hors bilan supplémentaire significatif et n'a pas modifié d'engagement déjà existant. Les engagements hors bilan pris par le Groupe au 31 mars 2026 sont identiques à ceux au 31 décembre 2025, à l'exception des changements suivants dans les engagements liés aux contrats conclus avec des CRO :

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe fait régulièrement appel à des sous-traitants et conclut des accords de recherche et de partenariat avec des CRO et avec des partenaires ou sous-traitants du secteur public, qui mènent des essais cliniques et des études en rapport avec les candidats-médicaments. Au 31 décembre 2025 et au 31 mars 2026, les engagements du Groupe s'élevaient respectivement à 205 131 milliers d'euros et 198 060 milliers d'euros. Les coûts des services fournis par les CRO sont comptabilisés comme des charges opérationnelles au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Note 26. Engagements hors bilan reçus et actifs éventuels

Au cours de la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2026, le Groupe n'a pas reçu d'engagement supplémentaire significatif et n'a pas identifié d'actifs éventuels susceptibles d'être comptabilisés dans le futur.

Note 27. Gestion et évaluation des risques financiers

Le Groupe est exposé au risque de taux d'intérêt, au risque de crédit, au risque de change et au risque de liquidité. Le Groupe n'a pas identifié d'évolution significative du risque de crédit et du risque de taux d'intérêt au 31 mars 2026 par rapport au 31 décembre 2025.

Risque de liquidité

Les maturités contractuelles résiduelles des passifs financiers au 31 décembre 2025 et au 31 mars 2026 sont présentées dans la note 15.8.

L'autonomie de trésorerie (*cash runway*) à la date d'approbation des présents états financiers, selon les estimations du Groupe, est présentée dans la note 2 - *Continuité d'exploitation.*

Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de fluctuation des taux de change sur les transactions commerciales effectuées dans des monnaies différentes de la monnaie fonctionnelle de l'entité du Groupe qui comptabilise les transactions.

Au 31 mars 2026, les (i) actifs et (ii) passifs monétaires libellés en dollars américains détenus par le Groupe s'élèvent respectivement à (1) 346 558 milliers USD (dont 129 235 milliers USD correspondant à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie et 201 078 milliers USD aux créances intragroupe) et (ii) 1 251 milliers USD.

En conséquence, une variation défavorable de 10 % du cours de clôture de l'euro par rapport au dollar U.S. aurait entraîné une perte de change de 27 302 milliers d'euros, tandis qu'une variation favorable de 10 % aurait entraîné un gain de change de 33 369 milliers d'euros.La Filiale américaine ne détient aucun actif ou passif monétaire libellé dans une devise différente de sa monnaie fonctionnelle (à savoir, le dollar américain).

À ce stade, le Groupe n'a adopté aucun mécanisme récurrent de couverture pour protéger son activité contre les fluctuations de change. Ponctuellement, le Groupe peut néanmoins souscrire des comptes à terme en devises afin de couvrir un engagement en devises tel que décrit ci-dessus. Le Groupe pourrait envisager à l'avenir d'appliquer une politique appropriée pour mieux couvrir les risques de change, si nécessaire.

DÉCLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE

J'atteste, à ma connaissance, que les états financiers présentés pour le trimestre écoulé dans le rapport financier trimestriel sont établis conformément aux normes IFRS applicables et qu'ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société. J'atteste également que le rapport trimestriel d'activité (fourni en pages 6 à 15) présente, à ma connaissance, un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les trois premiers mois de l'exercice et de leur incidence sur les états financiers consolidés condensés intermédiaires non audités au 31 mars 2026, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est susceptible d'être confrontée pour les neuf mois restants de l'exercice.

Marc de Garidel

Directeur général

Nom du responsable de l'information financière :

Marc de Garidel

Directeur Général

Adresse : 7-11 boulevard Haussmann - 75009 Paris, France

Tél : +33 (0) 1 53 83 09 63

Courriel : info@abivax.com

ABIVAX